



Mémoire de fin d'Etudes

Thème :

Impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers des entreprises cotées.

Présenté et soutenu par :

Yahi Djaber

Encadré par :

Mme Salma Damak ayadi

Étudiant(e) parrainé(e) par :

Ministère des finances Algérien.

Liste des abréviations

IAS: International Accounting Standards

IFRS: International Financial Reporting Standards

IASB: International Accounting Standards Board.

IASC: International Accounting Standards Committee

SORIE: Statement of Recognised Income and Expense.

OCI: Other Comprehensive Income

ACCA: Association of Chartered Certified Accountants

FVPL: Fair Value of the Profits and Losses.

FVOCI: Fair Value through Other Comprehensive Income

EFRAG: European Financial Reporting Advisory Group

CNC: Conseil National de la Comptabilité

CGNC: Code Générale de la Normalisation Comptable

Liste des tableaux

Tableau 1: Les divergences et convergences entre les normes IFRS & marocaines	50
Tableau 2 : Résultat de l'indice de comparabilité	55
Tableau 3 : Résumé de caractéristiques des variables par secteur	59
Tableau 4 : Le test student t	61
Tableau 5 : Matrice de corrélation	62
Tableau 6 : Estimation du modèle	63
Tableau 7 : les résultats idéaux	64

Liste des figures

Figure 1: La structure de l'IASB.....	14
Figure 2 : Le processus d'élaboration d'une norme	15
Figure 3 : les avantages du personnel.....	34

Liste des annexes

Annexe 1: les variables explicatives.....	8
Annexe 2 : Test de Hausman	10
Annexe 3 : les tests d'estimation du modèle.....	11

SOMMAIRE

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des annexes.....	
Remerciements.....	
Résumé	
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 01 :LA NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE	3
SECTION 1 : LA PRESENTATION DES NORMES IAS/IFRS	4
SECTION 2 : PRODUCTION DE L'INFORMATION COMPTABLE	17
CHAPITRE 02 :L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ETATS FINANCIERS.....	27
SECTION 01 : L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ETATS FINANCIERS	28
SECTION 02 :L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES....	33
CHAPITRE03 : ETUDE EMPIRIQUE	
L'IMPACT DE LA TRANSITION DES NORMES COMPTABLES MAROCAINES AUX NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES	47
SECTION 01 : PRESENTATION ET ANALYSE DESCRIPTIVES DES DONNEES	48
SECTION 02 : PRESENTATION DU MODELE ECONOMETRIQUE.....	58
CONCLUSION GENERALE	68
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

Remerciements

Tout d'abord, nous remercions Dieu Tout-Puissant de nous avoir accordé la force et la volonté d'achever ce travail.

*Nous voudrions présenter nos remerciements à notre encadreur
Mme **Salma Damak Ayadi**.*

Nous lui exprimons également notre gratitude pour sa patience et ses efforts afin de mener notre travail à bon port.

Pour finir, nous remercions tous qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Résumé

L'objectif de ce travail est d'étudier l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers des entreprises cotées, et notre étude en particulier portera sur les capitaux propres. Nous voulons tester si cet impact dépend du secteur ou la taille ou autres facteurs que nous aborderons dans notre étude. En se basant sur les états financiers d'un échantillon de 20 entreprises marocaines cotées de 2005 à 2009, nous estimons un modèle de données de panels à effet variables. Les résultats montrent que la taille et le secteur d'activité de l'entreprise ont un impact faible négatif sur les capitaux propres lors de la transition des normes comptables marocaines aux normes IAS/IFRS. De même les résultats indiquent que les variables de la capacité de remboursement et l'implantation à l'étranger ont un impact fort sur les capitaux propres lors de la transition des normes comptables marocaines aux normes IAS/IFRS. Tandis que les variables du nombre des filiales et d'employés, la liquidité, la rentabilité ne sont pas significative.

Mots clés : IASB, cadre conceptuel, information comptable, impact de la transition, comparabilité, facteurs de l'impact, Données de panel.

Abstract

The objective of this work is to study the impact of IAS / IFRS on the financial statements of listed companies, and our study in particular will focus on equity. We want to test whether this impact depends on the sector or the size or other factors that we will address in our study. Based on the financial statements of a sample of 20 Moroccan companies listed from 2005 to 2009, we estimate a variable effect panel data model. The results show that the size and industry of the company have a low negative impact on equity during the transition from Moroccan accounting standards to IAS / IFRS standards. Likewise, the results indicate that the variables of the repayment capacity and the establishment abroad have a strong impact on equity during the transition from Moroccan accounting standards to IAS / IFRS standards. While the variables of the number of subsidiaries and employees, liquidity, profitability are not significant.

Keywords: IASB, conceptual framework, accounting information, impact of the transition, comparability, impact factors, Panel data.

INTRODUCTION GENERALE

Alors que le monde évolue vers la mondialisation, les marchés financiers deviennent de plus en plus homogènes. La mondialisation des marchés financiers a augmenté le besoin d'information des investisseurs étrangers et c'est ce qui les a poussés à rechercher des informations fiables et pertinentes. Les normes comptables internationales contribuent à l'amélioration et, à l'harmonisation de l'information financière au niveau international. Le recours à ces normes permet de faciliter les transactions internationales, et la mondialisation des échanges économiques et de son financement.

Face au processus de mondialisation auquel nous avons assisté ces dernières années, l'IASB (International Accounting Standards board) a décidé qu'il était crucial d'améliorer la compétitivité et le développement des services financiers et des marchés de capitaux, grâce à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS) comme base de l'information financière des sociétés cotées. Elles étaient obligées d'incorporer les normes comptables internationales (IAS) / IFRS) dans les réglementations comptables nationales.

Le passage des normes nationales aux normes internationales engendre des impacts sur la comptabilité des entreprises, les impacts les plus controversés sont ceux qui affectent le résultat net et les capitaux propres. Il y a beaucoup des analyses des spécialistes qui se sont concentré sur ce sujet, dont des cabinets d'expertises et des professeurs à l'université.

L'objectif de ce travail est de comprendre l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers des sociétés cotées à partir des changements de la comptabilité unique aux normes internationales. Le passage de la comptabilité nationale aux normes IFRS a engendré des changements dans les modes de calculs et de comptabilisation des états financiers.

La problématique

Notre problématique peut être résumée à travers la question de recherche principale suivante :

- Quel est l'impact de la transition des normes nationales aux normes internationales IAS/IFRS sur les états financiers des entreprises cotées ?

La question principale peut être divisée en sous-questions comme suit :

- Cet impact dépend-il du secteur de l'entreprise ?

- Quelle est l'influence de la transition sur la performance financière ?
- Quel est l'effet des variables taille, implantation de l'entreprise, la liquidité et d'autres facteurs?

✚ Les hypothèses

Pour répondre à la question principale, un ensemble d'hypothèses peuvent être formulées comme suit :

H1 : La transition aux normes IAS/IFRS a un impact positif sur les états financiers.

H2 : L'impact est plus accentué pour les entreprises qui ouvertes à l'international.

H3 : Il existe une relation négative entre la comparabilité et la rentabilité;

H4 : Il existe une relation positive entre la comparabilité et la taille, le secteur ainsi que la liquidité.

✚ Organisation du travail

Pour pouvoir réaliser l'objectif, nous avons suivi une **démarche descriptive**, basée sur la recherche documentaire tel que: les ouvrages, les revues, les travaux universitaires ainsi que les sites web, et les textes réglementaires. Ainsi qu'une **démarche analytique**, basée sur l'analyse et l'interprétation des résultats d'un modèle économétrique. Afin de mieux aborder ce thème, nous avons également structuré la présente étude en trois chapitres:

Le premier chapitre est divisé en deux sections. Dans la première, nous présenterons quelques fondements généraux de la normalisation comptable internationale, La seconde section va traiter la production de l'information comptable.

Le deuxième chapitre est consacré à l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers, il est divisé en deux sections. Dans la première section, nous aborderons l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers d'une façon générale, et la seconde nous allons traiter l'impact des normes sur les capitaux propres.

Le troisième chapitre concerne la partie empirique qui consiste à étudier l'impact de la transition des normes marocaines aux normes internationales, ce chapitre est divisé en deux sections, dans la première section nous allons faire une présentation et analyse descriptives des données, et dans la deuxième section nous allons présenter le modèle économétrique.

CHAPITRE 01 :

LA NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE

INTRODUCTION

L'existence de plusieurs systèmes comptables pose un problème pour les échanges internationaux, ainsi, mettre d'une harmonisation comptable est devenue une nécessité, cette harmonisation comptable engendre des normes comptables d'une partie du monde, ces normes établissent des règles pour canaliser la présentation, transparence et pertinence de l'information financière.

L'objectif de ce chapitre est de comprendre tous les aspects de la normalisation comptable internationale, ainsi que les facteurs qui l'affectent. Il est divisé en deux sections, la première section comprend la présentation des normes IAS/IFRS, et la deuxième concerne la production de l'information comptable.

SECTION 1 : LA PRESENTATION DES NORMES IAS/IFRS

Dans cette section, nous allons jeter un coup d'œil sur la présentation et l'élaboration des normes IAS/IFRS.

1. Les normes IAS/IFRS

1.1. La définition des normes IAS/IFRS

Les normes IAS (International Accounting Standards) représentent la comparabilité des états financiers de toutes les sociétés cotées qui doivent respecter les normes imposées, elles sont établies par l'IASC (International Accounting Standards Committee), et il existe 41 normes.

Les normes internationales IFRS (International Financial Reporting standards) ont été créées par l'IASB (International Accounting Standards Board), elles complètent les IAS et elles sont obligatoires pour les sociétés cotées et pour leurs filiales pour les pays qui l'ont appliqué, et il existe jusqu'à maintenant 17 normes.

1.2. L'historique des normes IAS/IFRS

Nous montrerons l'évolution des normes depuis la création jusqu'aux nouveaux changements.

1973 : Création de l'IASC à Londres.

1975 : Publication des deux premières normes intitulées IAS 1 et IAS 2.

1982 : la création de l'IFAC (International Federation of Accountants), est la fédération globale de la profession comptable.

1989 : L'IASC publie son cadre conceptuel pour la préparation et la présentation des états financiers.

1990 : La Commission européenne (CE) occupe un siège d'observateur au sein du conseil de l'IASC.

2001 : L'IASC a été remplacé par l'International Accounting Standards Board (IASB).

2003 : L'IASB publie la version révisée de 13 normes.

2005 : Début d'application des IFRS dans l'union européenne

2007 : Publication par l'IASB, de son projet d'exposé-sondage de norme internationale d'information financière (IFRS) pour les PME.

2010 : en juillet, l'IASB a modifié la dénomination des différentes entités, et devient comme suit :

- l'IASCF devient IFRS Foundation.
- Le SAC (Standards Advisory Council) est dénommé l'IFRS Advisory Council.
- l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) est rebaptisé *IFRS Interpretations Committee* .

2013 : Création du Forum consultatif sur les normes comptables (ASAF)

2017 : La Fondation IFRS et la Banque mondiale approfondissent leur coopération pour aider les économies en développement à utiliser les normes de déclaration.

2018 : Publication du Cadre conceptuel révisé pour l'information financière, définissant les concepts fondamentaux de l'information financière qui sous-tendent les normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé remplace le cadre conceptuel de 2010.

1.3. Liste des normes IAS/IFRS

1.3.1. Liste des normes IAS/IFRS par fonction

- **Présentation des états financiers**

IAS 1	Présentation des états financiers
IAS 7	Tableau des flux de trésorerie
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs
IAS 24	Information relative aux parties liées
IAS 33	Résultat par action
IAS 34	Information financière intermédiaire
IFRS 5	Actifs immobilisés détenus dans un but de transaction et activités abandonnées
IFRS 8	Secteurs opérationnels

- **Modifications comptables**

IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs
IFRS 1	Première adoption des normes internationales d'information financière

- **Immobilisations incorporelles & corporelles**

IAS 16	Immobilisations corporelles
IAS 36	Dépréciation d'actifs
IAS 38	Immobilisations incorporelles
IAS 41	Agriculture
IFRS 3	Regroupements d'entreprises
IFRS 5	Actifs immobilisés détenus dans un but de transaction et activités abandonnées

- **Incorporation des coûts d'emprunt dans le coût des actifs**

IAS 23	Coûts d'emprunt
---------------	-----------------

- **Contrats de location**

IAS 17	Contrats de location
IAS 40	Immeubles de placement

- **Placements et rachat d'actions propres**

IFRS 2	Paiement basé sur des actions
---------------	-------------------------------

- **Stocks**

IAS 2	Stocks
--------------	--------

- **Produits des activités ordinaires**

IAS 18	Produits
---------------	----------

- **Contrats de construction**

IAS 11	Contrats de construction
---------------	--------------------------

- **Subventions publiques**

IAS 20	Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique
---------------	--

- **Avantages du personnel**

IAS 19	Avantages du personnel
---------------	------------------------

- **Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels**

IAS 10	Evènements postérieurs à la date de clôture
IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

- **Opérations en monnaie étrangères**

IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères
---------------	---

- **Impôt sur le résultat**

IAS 12	Impôt sur le résultat
---------------	-----------------------

- **Instruments financiers**

IAS 32	Instruments financiers : présentation et informations à fournir
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
IFRS 7	Instruments financiers: Divulgation
IFRS 9	Instruments financiers

- **Secteurs opérationnels (Consolidation + Fusion)**

IAS 2	Etats financiers consolidés et individuels
IAS 28	Participations dans des entreprises associées
IAS 31	Participations dans des coentreprises
IFRS 3	Regroupements d'entreprises

1.3.2. Liste des normes IAS/IFRS par ordre¹

liste des normes IFRS	
Norme	Intitulé
IFRS 1	Première application des normes d'information financière internationale
IFRS 2	Paiements fondés sur des actions
IFRS 3	Regroupements d'entreprises
IFRS 4	Contrats d'assurances
IFRS 5	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
IFRS 6	Exploration et évaluation de ressources minières
IFRS 7	Instruments financiers : information à fournir
IFRS 8	Secteurs opérationnels
IFRS 9	Instruments financiers
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS13	Evaluation de la juste valeur

¹ Site des normes IFRS

liste des normes IFRS

Norme	Intitulé
IFRS 14	Comptes de report réglementaire
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
IFRS 16	Contrats de location
IFRS 17	Contrats d'assurance
IAS 1	Présentation des états financiers
IAS 2	Stocks
IAS 7	Tableaux des flux de trésorerie
IAS 8	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
IAS 10	Evénements survenant après la date de clôture
IAS 11	Contrats de construction
IAS 12	Impôts sur le revenu
IAS 16	Immobilisations corporelles
IAS 17	Contrats de location
IAS 18	Produits des activités ordinaires
IAS 19	Avantages du personnel

liste des normes IFRS

Norme	Intitulé
IAS 20	Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique
IAS 21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères
IAS 23	Coûts d'emprunt
IAS 24	Informations relatives aux parties liées
IAS 26	Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite
IAS 27	Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales
IAS 28	Participations dans les entreprises associées
IAS 29	Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IAS 32	Instruments financiers : informations à fournir et présentation
IAS 33	Résultat par action
IAS 34	Information financière intermédiaire
IAS 36	Dépréciation d'actif
IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IAS 38	Immobilisations incorporelles

liste des normes IFRS

Norme	Intitulé
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (adoption partielle au plan européen)
IAS 40	Immeubles de placement
IAS 41	Agriculture

2. Les organismes des normes IAS/IFRS

2.1. International Accounting Standards Committee (IASC)

L'IASC est une organisation non gouvernementale, a été créée en 1973 par les instituts comptables de l'Australie, Canada, France, Allemagne, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, USA, basée à Londres, qui était chargée d'élaborer les normes comptables internationales (International Accounting Standards), et la diffusion des normes comptables à travers le monde, cet organisme remplacé par l'IASB (International Accounting Standards Board) en 2001.

2.2. International Accounting Standards Board (IASB)

a) Définition

l'IASB (International Accounting Standards Board) est un organisme privé a été créé en 2001 par les instituts comptables de 9 pays, qui a remplacé l'International Accounting Standards Committee, son rôle est d'élaborer et de publier des normes internationales d'information financière pour la présentation des états financiers.

b) Organisation de l'IASB

- **Le Board**

Il est responsable de l'établissement des normes IAS/IFRS et les interpréter, il est composé de 14 membres, nommés par les Trustees pour 5 ans et renouvelables une fois. Il y a sept membres d'entre eux sont des agents de liaison auprès des normalisateurs nationaux des 9 pays.

- **IFRS Foundation**

L'IFRS Foundation est une fondation privée sous la supervision de 22 représentants du monde (des trustees ou administrateurs) pour surveiller le travail de l'IASB, choisit les membres de l'IASB, de l'IFRIC et du SAC.

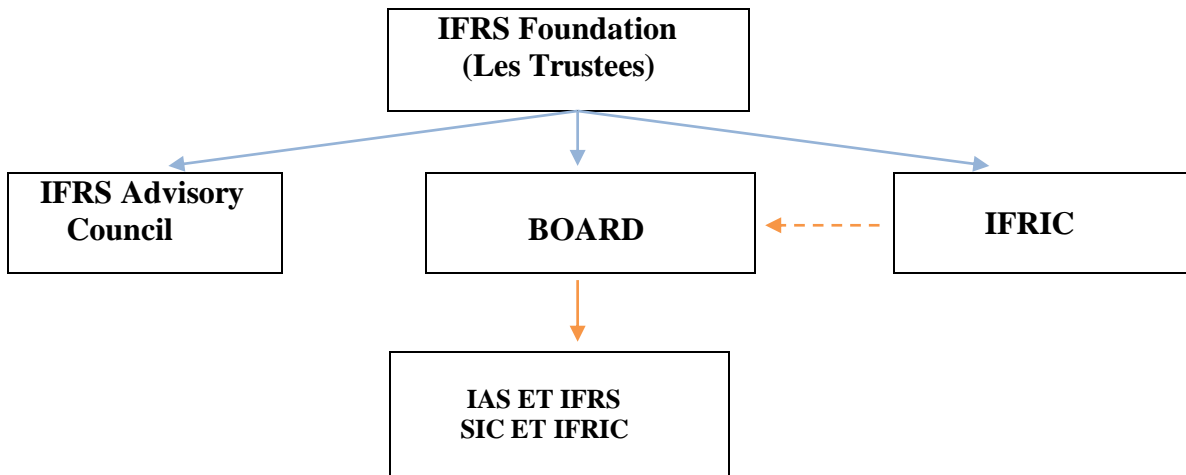
- **IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) :**

Son rôle est de rédiger et élaborer les interprétations des IAS/IFRS en vue d'assurer une application homogène des normes et les propose à l'IASB, il fournit aussi des commentaires sur les questions des rapports financiers non traitées dans les normes IAS/IFRS. Il comprend 14 membres nommés par les trustees pour trois ans renouvelables.

- **Le comité consultatif de normalisation (SAC- Standard Advisory Council) :**

Est un groupe de travail consultatif, il conseille et donne des avis sur le travail à faire à l'IASB et l'IFRS Foundation relatifs aux projets de normalisation. Il est composé de 30 personnalités ou plus, les Trustees doivent consulter l'IFRS Advisory Council avant toute proposition de modification de la constitution de l'IFRS Foundation.

Figure 1 : La structure de l'IASB



Source : publication de l'IASB

3. Processus d'élaborations des normes IAS/IFRS

L'élaboration des normes IAS/IFRS nécessite un processus déterminé par l'IASB, il y a des étapes qui doivent être respectées pour ce travail. Le processus est long tant que le but est d'harmoniser des pratiques comptables au niveau international.

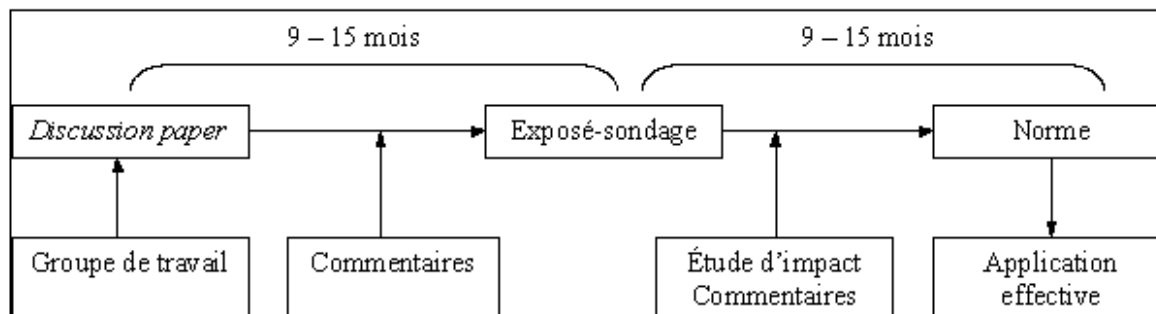
Le processus d'élaboration des normes de l'IASB est comme suit :

- 1- Tout d'abord, il s'agit pour l'IASB d'identifier et d'analyser les problèmes comptables liés au sujet traité.
- 2- Consultation du Standards Advisory Council sur l'opportunité d'une nouvelle norme.
- 3- Publication d'un document de discussion par l'IASB, pour appel à commentaires de public.
- 4- Elaboration d'un exposé –sondage qui doit être approuvé par au moins 10 membres de l'IASB avant d'être publié et soumis à commentaire.
- 5- Examen et analyser des commentaires reçus à la suite de la publication du document de discussion et de l'exposé-sondage.
- 6- Rédaction de la norme finale qui doit être approuvée par au moins 10 membres de l'IASB.
- 7- L'IASB étudie la possibilité de tenir une réunion publique sur le thème étudié et faire des tests sur le terrain.

8-L'IASB approuve la norme définitive ainsi la norme qui présente les opinions différentes et les conclusions.

Figure 2 : Le processus d'élaboration d'une norme²

Le processus est retracé dans le schéma suivant :



4. Cadre conceptuel de l'IASB

4.1. Définition du cadre conceptuel :

Le cadre conceptuel de l'IASB n'est pas une norme comptable internationale et il n'est pas une règle d'évaluation, est un ensemble d'objectifs et de concepts qui constituent la structure de référence théorique utilisée dans l'élaboration des normes comptables.

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié son cadre conceptuel de l'information financière révisé, qui contient des définitions révisées d'un actif, un passif et de nouvelles indications sur l'évaluation. Le cadre conceptuel 2018 doit s'appliquer à compter du 1er janvier 2020.

4.2. L'objet du cadre conceptuel

L'objet du cadre conceptuel de l'IASB définit les concepts qui aident à la préparation et la présentation des états financiers pour les utilisateurs externes.

Le cadre conceptuel a d'autres objectifs qui sont les suivants :

- Aider l'IASB dans l'élaboration des normes IAS/IFRS à venir et la révision de normes existantes.
- Assister les organes nationaux de normalisation à développer leurs propres normes.
- Aider les préparateurs des états financiers à appliquer les normes IAS/IFRS.

² BRUN.S, « IAS/IFR : les normes international d'information financière « 33 » édition GUALINO, paris, 2006, p 36.

- Donner aux auditeurs une vision sur la conformité des états financiers avec les IFRS.
- Fournir des bonnes informations à ceux qui s'intéressent par les affaires de l'IASB pour l'élaboration des normes IAS/IFRS.

4.3. Structure du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est structuré en huit aspects:

- Objectif de l'information financière à usage général.
- Caractéristiques qualitatives de l'information financière utile.
- Etats financiers et entité comptable.
- Eléments des états financiers.
- Comptabilisation et décomptabilisation.
- Evaluation.
- Présentation et informations à fournir.
- Concepts de capital et de maintien du capital.

4.4. Les utilisateurs du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel considère que les utilisateurs des états financiers sont :

- Les dirigeants, les organes d'administration et de contrôle et les différentes structures internes de l'entreprise.
- Les fournisseurs de capitaux (actionnaires, propriétaires, banques et autres bailleurs de fonds.).
- L'administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle (administration fiscale, statistiques nationales...).
- Les autres partenaires de l'entité tels que les assureurs, les salariés, les fournisseurs ou les clients.

SECTION 2 : PRODUCTION DE L'INFORMATION COMPTABLE

L'information comptable a acquis une grande importance et joue un rôle essentiel dans les sociétés. En effet, les tendances d'une économie mondiale, notamment une économie basée sur un système financier fondé sur les marchés financiers, sont très sensibles aux informations comptables fiables. Cependant, il est parfois difficile d'évaluer la «fiabilité» de ces informations, compte tenu des différences entre les besoins et les objectifs de ses différents utilisateurs.

L'établissement de documents comptables a besoin d'une information financière utile pour l'élaboration des états financiers, elle est traitée par des comptables selon des règles et des normes. Le système informatique est très important pour maintenir l'information financière et le rendre facile à obtenir.

1. L'information comptable

1.1. Définir l'information comptable

Est une information qui revêt un caractère financier et destinée à l'établissement des états financiers, elle doit être compatible avec la situation de l'entreprise, et il faut mettre un processus explicite pour être une information comptable utile.

Pour que l'information comptable soit utile à l'investisseur, il faut que les principes comptables soient suffisamment souples. Le comptable doit choisir la meilleure méthode qui donnera l'image la plus conforme à la situation réelle de l'entreprise.

1.2. Les caractéristiques qualitatives de l'information financière utile

Les caractéristiques qualitatives déterminent la qualité des informations utilisées dans les états financiers, et aident à la prise de décision. Les caractéristiques qualitatives fondamentales sont la pertinence et l'image fidèle, et les caractéristiques qualitatives améliorées sont la comparabilité, la vérifiabilité, l'actualité et la compréhensibilité.

La pertinence signifie que l'information doit être pertinente et compatible, pour aider les utilisateurs à évaluer et corriger les événements passés et aussi les aider dans leurs décisions économiques.

L'image fidèle signifie que les informations présentées dans les états financiers doivent représenter fidèlement la transaction et les événements survenus au cours d'une

période. Une représentation fidèle exige que les transactions et événements soient comptabilisés d'une manière qui représente leur véritable substance économique plutôt que la simple forme juridique.

1.3. Le traitement comptable

Les traitements comptables dans les entreprises ont besoin de traiter les informations comptables avec les outils informatiques adéquats, ces traitements sont organisés par des méthodes et règles. Il faut distinguer entre l'imputation comptable et la saisie informatique dans les traitements comptables.

➤ Imputation comptable

L'imputation comptable comprend les documents comptables comme le bon de livraison et la facture, chaque écriture contient un numéro de compte, un libellé clair, et le montant de la transaction.

➤ Saisie informatique

Il signifie que l'écriture comptable se fait directement des pièces comptables classées, il doit mentionner le mot «saisie » sur la pièce comptable avec le cachet du comptable. Cette saisie est visée par le service comptable est validé par le chef du service administratif et financier.

1.4. Supports comptables

Les supports de la comptabilité sont les suivants :

➤ Le livre journal :

Ce livre contient les enregistrements de toutes les opérations comptables récapitulées et par journal. Ce livre doit être coté et paraphé.

➤ Le grand livre

Le grand livre contient des comptes individuels et collectifs, il est composé de solde du compte au début de la période, les mouvement et le solde de fin d'exercice. Il peut être un grand livre auxiliaire des tiers ou des comptes généraux.

➤ **La balance**

La balance permet d'aider une entreprise pour établir les états financiers précisément, c'est un document comptable qui contient tous les comptes de la société. La balance comprend :

- Le solde débiteur ou le solde créditeur en début de période.
- Les mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice.
- Le solde débiteur ou le solde créditeur à la fin de l'exercice.

➤ **Le livre d'inventaire**

Le livre d'inventaire conçu pour recenser les produits stockés de chaque année, son objectif est de comparer le coût d'entrée avec une valeur actuelle, il doit être coté et paraphé.

2. La forme des états financiers

Les états financiers présentés doivent toujours être significatifs et correctes pour que les intéressés puissent les lire et les utiliser facilement. Les états financiers sont composés de cinq documents principaux :

- Bilan
- Le compte de résultat
- Le tableau des flux de trésorerie
- Le tableau de variations des capitaux propres
- L'annexe.

2.1. Les états financiers

2.1.1. Le Bilan

Le bilan représente les informations de la situation financière d'une entreprise pour une année, il se compose de :

- a) **Les actifs** : ce sont le patrimoine de l'entreprise qu'ils contiennent une valeur positive, c'est-à-dire des ressources engendrent des avantages économiques futurs, l'actif se compose d'un actif immobilisé et un actif circulant.

Les actifs immobilisés sont :

- Les immobilisations incorporelles
- Les immobilisations corporelles
- Les immobilisations financières

Les actifs circulants sont :

- Les stocks
- Les créances clients
- Les créances hors exploitation
- La trésorerie.

Il convient de noter que le cadre conceptuel définit l'actif en matière de contrôle plutôt que de propriété. Bien que le contrôle soit généralement attesté par la propriété, ce n'est pas toujours le cas. Par conséquent, un actif peut être comptabilisé dans les états financiers de l'entité même si la propriété de l'actif appartient à quelqu'un d'autre. Outre le cadre a indiqué les critères de comptabilisation suivants qui doivent être respectés avant qu'un actif ne soit comptabilisé dans les états financiers :

- L'afflux d'avantages économiques à l'entité est probable.
- Le coût / valeur peut être mesuré de manière fiable

b) Les passifs : il s'agit du patrimoine de l'entreprise qui a une valeur négative, il comprend les dettes de l'entreprise vis-à-vis d'un tiers qui provoqueront une sortie de ressources. Les passifs se composent de :

Capitaux permanents :

- Capitaux propres
- Provisions pour risque et charges
- Dettes à moyens et long termes

Passif circulant :

- Dettes fournisseurs
- Dettes fiscales
- Dettes sociales

Selon le cadre IASB, un passif est une obligation actuelle de l'entreprise découlant d'événements passés, dont le règlement devrait entraîner une sortie de l'entreprise de ressources représentatives d'avantages économiques. Pour qu'un passif puisse être présenté dans un état financier, il doit respecter les critères de comptabilisation suivants :

- La sortie de ressources représentatives d'avantages économiques (comme la trésorerie) de l'entité est probable.
- Le coût / valeur de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

c) Les capitaux propres ou fonds propres : il s'agit de la richesse des actionnaires, rapportée par eux ou créée par l'entreprise. Les capitaux qui représentent la valeur comptable de l'excédent du total des actifs sur le total des dettes.

Selon le cadre conceptuel de l'IASB, les capitaux propres sont l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs. Les capitaux propres sont définis comme «tout contrat attestant d'un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs» (IAS 32.11).

2.1.2. Compte de résultats

Le compte de résultats fournit les informations relatives à la performance de l'entreprise, il est un tableau réunit l'ensemble des produits et des charges d'une entreprise durant l'année, la différence entre eux dégage un résultat net permet à l'administration fiscale de connaître le bénéfice enregistré par l'entreprise, et il permet aux autres intéressés de connaître la rentabilité de l'entreprise. La présentation de compte de résultats peut être effectuée selon deux modèles : par nature de charge ou par destination (fonction).

2.1.3. Variation des capitaux propres

L'objectif de ce document est de permettre à l'utilisateur de déterminer la totalité des résultats générés par les activités de l'entreprise au cours de l'exercice. Selon l'IAS 1, le tableau de variation des capitaux propres devra comprendre :

- Le résultat net de la période.
- Le total et le détail des différents éléments des résultats comptabilisés directement dans les capitaux propres.
- Les composantes, les corrections d'erreurs et les changements des capitaux propres sont comptabilisés conformément à l'IAS 8.

2.1.4. Tableau des flux de trésorerie³

Un tableau de flux de trésorerie est un tableau de financement qui permet à l'utilisateur d'apprécier la capacité de l'entreprise à dégager de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de permettre aux utilisateurs d'élaborer des modèles pour apprécier et comparer la valeur actuelle des flux de trésorerie futur de différentes entreprises. Il fait partie des états financiers comme mentionné dans la norme IAS 1. Les flux de trésorerie retenus par l'IAS 7 sont de 3 natures :

- Flux opérationnel
- Flux d'investissement
- Flux de financement.

2.1.5. L'annexe

L'annexe est le cinquième document de synthèse, il permet d'améliorer l'information auprès des actionnaires et d'atteindre le principe d'image fidèle. Les notes annexes sont présentées comme suit :

- Une déclaration de conformité aux normes comptables internationales.
- Des informations complémentaires pour les éléments présentés dans le corps de chacun des états financiers en respectant l'ordre dans lequel apparaissent chacun des postes et chacun des états financiers.

D'autres informations dont :

- Les éventualités, les engagements et autres informations financières,
- Des informations non financières.

2.2. Les états financiers consolidés

2.2.1. la définition⁴

Les comptes consolidés sont obligatoires pour le groupe qui dispose plusieurs sociétés et pour les sociétés composées des filiales, ces comptes donnent la situation financière uniforme des différentes sociétés et filiales. Les comptes consolidés comportent 4 éléments :

³ Gérard Hirigoyen, normes comptables internationales, 30 avril 2005, p16 – 44

⁴ Bruno BACHY Michel SION Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS, 2e édition 2009.

- Un bilan consolidé
- Un compte de résultat consolidé.
- Une annexe comptable consolidée.
- Un rapport de gestion du groupe.

2.2.2. Les conditions pour la consolidation

La consolidation est obligatoire lorsque l'un des seuils de consolidation des comptes suivants est dépassé, pendant deux exercices successifs :

Aux groupes qui dépassent les seuils de :

- 48 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 24 millions d'euros de bilan
- 250 salariés (depuis 2016).

La société mère peut faire un contrôle exclusif pour diriger la politique financière, il existe deux types du contrôle exclusif :

➤ Contrôle exclusif de droit

La société mère détient un contrôle exclusif de droit sur la filiale. C'est à dire qu'elle contrôle plus de 50% des droits de vote de la filiale.

➤ Contrôle exclusif de fait

La société mère exerce un contrôle exclusif de fait lorsqu'elle détient plus de 40% des droits de vote de la filiale, et peut être lorsque la société mère désigne pendant deux exercices consécutifs, la majorité des membres des organes de direction, administration ou surveillance.

2.2.3. Les techniques de consolidation des comptes⁵

Il existe 3 techniques pour élaborer les comptes consolidés : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence.

⁵ Méthode Daniel Antraigue Comptabilité des sociétés et des groupes - Consolidation des comptes : s - Page n° 1, 2011.

a) L'intégration globale :

La société mère va disposer la totalité des comptes de la société contrôlée, cette technique s'applique en cas de contrôle exclusif. Les états financiers de la filiale ou d'une société du groupe sont intégrés dans les états financiers de la société mère.

L'intégration globale basée sur trois étapes:

- **Intégrer** dans les comptes de la société mère la totalité des éléments des comptes de la filiale ou des sociétés consolidées après retraitements éventuels.
- **Répartir** les capitaux propres et le résultat de la filiale entre les intérêts des autres associés ou actionnaires et les intérêts de la société consolidant, dits « intérêts minoritaires ».
- **Éliminer** les titres de la société mère dans la filiale dans le bilan consolidé.

b) L'intégration proportionnelle⁶

La société mère ne prend qu'une partie des comptes de la filiale ou d'une entreprise contrôlée, cette technique s'applique en cas de contrôle conjoint, elle a le même principe que l'intégration globale. Elle diffère en ce que dans cette technique on intègre uniquement une quote-part des éléments des comptes la société contrôlée au bilan et au compte de résultats de la société mère. Cette quote-part est la valeur des titres de participation que détient la société mère dans la société contrôlée.

Exemple⁷: la société mère détient 30% de la filiale. Une quote part de 30% du bilan et du compte de résultats de la société contrôlée sera intégrée au bilan et au compte de résultats de la société mère.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- **Intégrer** dans les comptes de la société consolidant la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels, aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.
- **Éliminer** les opérations et comptes entre les autres entreprises consolidées et l'entreprise intégrée proportionnellement.

⁶ Bruno Bachy, Michel Sion, Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS, 2^{ème} édition, 2009, p 48-58

⁷ Meriadeg Mallard, docteur en droit et diplômé de Harvard.11/12/2019

c) La mise en équivalence :

La technique de la mise en équivalence est utilisée lorsque des entreprises ou des investisseurs ont des influences notables sur d'autres entreprises. Lorsqu'une entreprise détient environ 20% à 50% des actions d'une entreprise, elle est considérée comme ayant une influence notable.

Cette technique consiste à réévaluer les titres détenus par la société mère en fonction de la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent. La quote-part des capitaux propres et du résultat de la filiale est alors ajoutée aux états financiers de la société mère.

CONCLUSION

Les normes internationales d'information financière (IFRS) étant désormais obligatoires ou autorisées pour l'information financière des entités cotées dans la plupart des régions du monde, elles sont devenues le langage comptable mondial. Cela signifie que la comparaison des états financiers des entreprises du monde entier est devenue beaucoup plus facile, favorisant les marchés financiers et réduisant le coût du capital. Il a également permis de réduire les coûts de formation et d'accroître la mobilité du personnel comptable et des professionnels à travers les pays.

Les normes comptables comparables à l'échelle mondiale favorisent la transparence, la responsabilité et l'efficacité sur les marchés financiers du monde entier. Cela permet aux investisseurs et autres acteurs du marché de prendre des décisions économiques éclairées sur les opportunités et les risques d'investissement et améliore l'allocation du capital.

CHAPITRE 02 :

**L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ETATS
FINANCIERS.**

INTRODUCTION

Les questions à traiter dans d'autres études comprennent l'importance des états financiers préparés selon le référentiel international et l'importance de la conformité aux exigences en matière de comptabilité et d'audit. Nous présentons également l'impact de la mise en œuvre des IAS / IFRS sur les états financiers, en particulier l'impact sur les capitaux propres. Le but de ce travail est de présenter les changements dans les modes d'évaluation et de comptabilisation des données financières, en analysant les ajustements totaux aux normes IAS/IFRS dans le rapprochement des capitaux propres présentés par les sociétés cotées dans les états financiers.

SECTION 01 : L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ETATS FINANCIERS

Pour comprendre l'impact des normes sur les états financiers, il est nécessaire de savoir la comparaison entre le principe du coût historique et la juste valeur pour évaluer les actifs et passifs.

1. La juste valeur

1.1. Définition

Le coût historique n'est pas pratique de connaître la vraie valeur d'un actif après la valeur initiale, elle permet la plupart du temps de receler les mauvaises appréciations, les valeurs des actifs et passifs des entreprises constatées sont des valeurs de marché, cette valeur permet de saisir la « réalité » de l'entreprise.

Dans l'investissement, il fait référence au prix de vente d'un actif convenu par un acheteur et un vendeur, en supposant que les deux parties sont bien informées et concluent librement la transaction. Et en comptabilité, la juste valeur représente la valeur estimée de divers actifs et passifs qui doivent être inscrits dans les livres d'une société. Pour utiliser de la juste valeur doit comprendre le motif et la durée de détention de l'élément.

1.2. Les avantages de la juste valeur

Les avantages de la juste valeur sont :

- Adaptable aux différents types d'actifs et une véritable mesure du revenu.
- Les évaluations des valeurs sont plus précises, et ils peuvent suivre les prix lorsqu'ils augmentent ou diminuent.
- Consolider les objectifs des investisseurs à travers les informations comptables réelles.
- La juste valeur est une valeur neutre, et non affectée par l'entreprise elle-même.
- Dans la juste valeur, il doit comptabiliser les instruments financiers notamment les produits dérivés, et les gains latents.

1.3. La juste valeur et la valeur comptable

La juste valeur et la valeur comptable sont deux choses différentes, nous les montrons comme suit:

- La juste valeur est la valeur de vente réelle d'un actif qui est convenu d'être payé par l'acheteur comme fixé par le vendeur, et les deux parties bénéficient de la vente. Le calcul de la juste valeur implique l'analyse des marges bénéficiaires, des taux de croissance futurs et des facteurs de risque.
- La valeur comptable fait référence au montant ou à la valeur d'un actif tel qu'il apparaît sur le bilan. Il est déterminé en déduisant les amortissements cumulés de l'actif, ainsi que les charges de dépréciation, du prix d'origine tel qu'indiqué au bilan.
- La valeur comptable reflète la valeur réelle après un certain nombre d'années et ne représente pas le prix d'achat initial de l'actif.

2. l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers

2.1. Aperçu

Dans un échantillon composé de 143 entreprises cotées, il y a presque de 57% estiment que le passage aux normes IAS/IFRS constitue une bonne opportunité qui permet d'améliorer la performance de l'organisation. Ce chiffre varie d'un secteur à

l'autre, où l'application de ces normes est difficile sur les instruments financiers pour les entreprises du secteur financier, assurance et énergie⁸.

Les spécialistes ont examiné l'incidence de l'adoption des normes IAS/IFRS sur les marchés financiers internationaux. Ils ont constaté que les entreprises qui adoptent ces normes au cours de l'année de l'adoption obligatoire connaissent de fortes augmentations de la liquidité du marché mais des résultats mitigés pour le coût du capital. Cependant, ils ont examiné l'effet des IFRS sur le coût des capitaux propres dans l'Union européenne et ont constaté que les adoptants obligatoires des IFRS subissaient des réductions significatives du coût du capital au cours des années d'adoption obligatoires.

D'autres études ont examiné les effets de l'adoption des IFRS sur la qualité comptable. Goodwin et Ahmed (2006)⁹ ont étudié l'impact des IFRS en Australie par rapport à la taille des entités. Les petites entreprises ont subi moins d'ajustements lors de l'adoption des IFRS et ont enregistré des augmentations de leur bénéfice net et de leur capital. En revanche, les grandes entreprises ont subi de nombreux ajustements, des augmentations négligeables du bénéfice net et une diminution des capitaux propres.

Leur conclusion est que l'adoption des normes IAS/IFRS montre qu'il a un impact faible sur la qualité comptable des petites entreprises et une plus grande incidence sur la qualité comptable des grandes entreprises. Dans une étude similaire, Goodwin, Ahmed et Heaney (2007) ont constaté qu'en moyenne, les IFRS entraînaient des augmentations des passifs et du ratio de levier et une diminution des capitaux propres et des bénéfices.

2.2. L'évolution des états financiers lors du passage aux IAS/IFRS

➤ En France

L'évaluation de l'impact de l'adoption obligatoire des normes internationales d'information financière (IFRS) sur la qualité d'informations financières disponibles sur les sociétés cotées en France, révèle que les résultats ne supportent aucune amélioration de la qualité de l'information financière après la mise en place des normes IAS/IFRS.

⁸ Mémoire d'Omar Bengelloun, l'impact des nouvelles normes IFRS sur la qualité de l'information financière, p48

⁹ The international journal of management, April, 2013

Les résultats de ces travaux indiquent que ce n'est que lorsque la taille des entreprises est prise en compte qu'il devient possible d'apprécier le fait que les normes IAS/IFRS ont un impact positif sur la qualité de l'information financière. La France a un système juridique de loi commune et exige une grande rigueur en termes de respect des règles comptables. Enfin, il existe une série d'événements qui, à notre avis, méritent un examen plus approfondi, qui pourraient être abordés dans de futures études.

La France présente de grandes différences en matière de systèmes juridiques et de rigueur avec laquelle ils appliquent les normes comptables, facteurs qui ont été identifiés comme étant de grande portée lorsqu'il s'agit d'évaluer l'effet que l'adoption des normes IAS/IFRS peut avoir sur la qualité de l'information financière.

Les normes comptables ont subi de nombreux changements, par exemple concernant le mode de présentation de l'information dans les comptes consolidés, une large majorité d'entreprises regardent l'information relative au goodwill et celle relative aux immobilisations incorporelles différemment. Le passage aux nouvelles normes permet de différencier entre le goodwill des autres immobilisations incorporelles.

Concernant les regroupements d'entreprises, selon les normes internationales, il doit appliquer la méthode de l'acquisition, et avant 2004, le référentiel français utilise la méthode du pooling, elle se base sur « aucun écart d'acquisition n'est constaté, c'est-à-dire les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur valeur comptable »¹⁰.

➤ **En Grèce**

Une étude examine la pertinence de la valeur combinée de la valeur comptable des capitaux propres et du résultat net avant et après la transition obligatoire aux normes IAS/IFRS en Grèce. Contrairement aux attentes, ils ne trouvent pas de changement significatif de la pertinence de la valeur entre les deux normes.

Les coefficients sur la valeur comptable du résultat net et des capitaux propres sont positifs et significatifs dans les périodes pré-IFRS et post-IFRS. Cependant, le coefficient sur la valeur comptable des capitaux propres est significativement plus

¹⁰Corinne Bessieux-Ollier, Élisabeth Walliser, La transition et le bilan de la première application en France des normes IFRS : le cas des incorporels, 2007, p17

élevé en IFRS, alors que nous trouvons des preuves d'une diminution du coefficient sur le résultat net. Enfin, nous constatons que les acteurs du marché considéraient les informations supplémentaires fournies par les rapprochements entre les PCGR grecs (principes comptables généralement reconnus) et les IFRS pour les chiffres de 2004 comme une valeur incrémentielle pertinente.

➤ **En Nouvelle-Zélande**

Des études qui ont étendu l'analyse aux ratios financiers courants basées sur des données utilisées sur l'impact de l'adoption des IFRS sur les états financiers ont constaté que l'adoption des IAS/IFRS en Nouvelle-Zélande a entraîné une augmentation significative des passifs et une diminution des capitaux propres pour les entités du secteur privé. Les ajustements d'impôts, d'avantages sociaux et d'instruments financiers ont été les principales raisons de l'augmentation des passifs et des diminutions des capitaux propres.

➤ **En Egypte**

Le gouvernement égyptien s'est rendu compte qu'une bonne information financière des entreprises et l'adoption des normes IAS/IFRS sont des conditions nécessaires au succès de son programme de privatisation adopté. Cependant, la préparation des normes comptables égyptiennes (EAS) qui sont entièrement basées sur les normes IAS/IFRS.

L'étude¹¹ d'Ezzat, Dalia (2017) est d'explorer la nature de la relation entre l'adoption des normes IAS/IFRS sur le coût du capital et la qualité des revenus en Egypte et dans les entreprises européennes. L'échantillon est collecté à partir des états financiers de 20 entreprises égyptiennes comme source secondaire de données. Les 20 entreprises sont classées, dont 10 ayant adopté les normes comptables égyptiennes et les 10 autres adoptant les normes IAS/IFRS de 2006 à 2015.

L'échantillon provenait d'une gamme de secteurs industriels, les résultats montrent qu'il existe une relation négative entre la qualité des revenus et le coût du capital. Les coûts du capital réduits dans les entreprises adoptent davantage les EAS que les normes IAS/IFRS. Cependant, il existe une relation positive significative entre

11 Ezzat, Dalia, The Impact of Voluntary Adoption of IFRS on the Earning Quality and the Cost of Capital: An Empirical Study (June 19, 2017), p 5-8

l'adoption des normes IAS/IFRS sur la régularité des bénéfices et la qualité de la comptabilité d'exercice.

SECTION 02 :L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Dans cette section, nous analysons l'impact sur les capitaux propres lors de l'année du passage aux normes internationales IAS/ IFRS. Les principales normes ayant un impact significatif sur les capitaux propres des entreprises cotées sont :

- Avantages du personnel (IAS 19)
- Comptabilisation des instruments financiers (IAS 39/ IFRS 9)
- Les immobilisations corporelles (IAS 16)
- Evaluation de la juste valeur (IFRS 13)
- Dépréciation d'actifs (IAS 36)
- Immobilisations incorporelles (IAS 38)

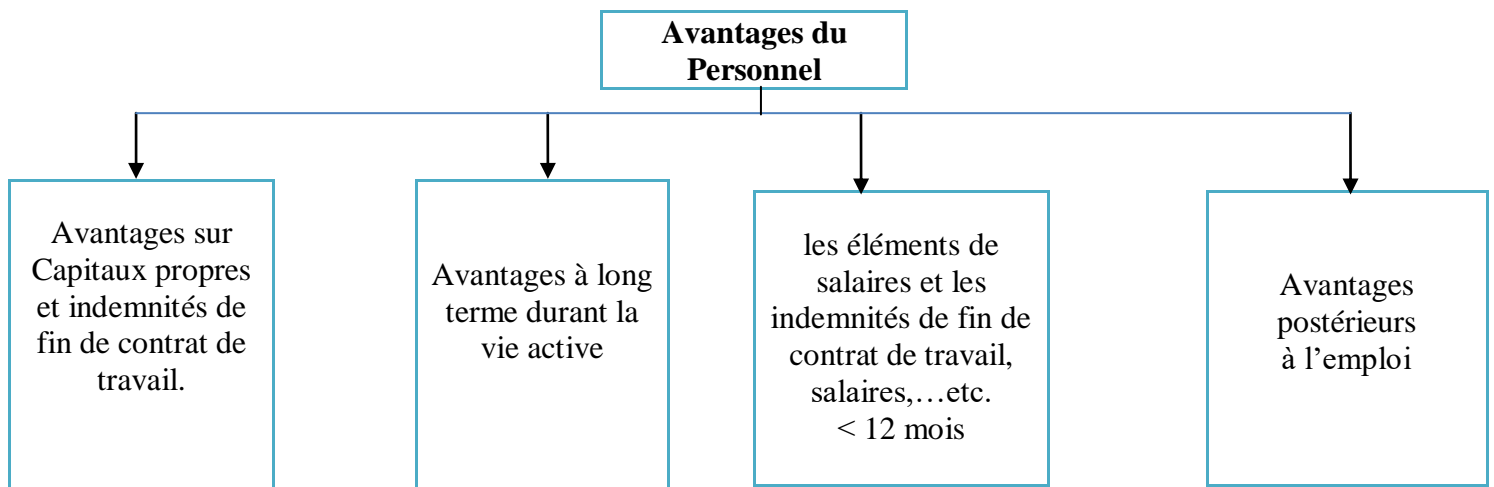
1. IAS 19 (Avantages du personnel)

1.1.Définition

Cette norme créée en 1983 et révisée plusieurs fois, nous allons voir l'impact de cette norme sur les capitaux propres. Elle s'occupe de définir les avantages du personnel qui doit être appliquée à la comptabilisation par l'employeur, elle vise à améliorer la qualité et la transparence des états financiers. L'IASB a publié le 16 juin 2011 une nouvelle révision de la norme IAS 19 qui a été appliquée le 1er janvier 2013. Elle est représentée dans deux changements :

- L'annulation de la méthode du corridor et exiger une reconnaissance complète des gains et pertes actuariels.
- La suppression de la notion de taux de rendement attendu des actifs.

Figure 3 : les avantages du personnel



Source: KPMG

1.2. Comptabilisation les écarts actuariels

La comptabilisation des engagements de retraite prend en considération la valeur actuelle, et entre la valeur prévue et la valeur actuelle il y a des écarts. C'est pour ça l'IASB offre plusieurs options pour la comptabilisation de ces écarts, nous allons parler sur :

- La méthode du corridor.
- La méthode SORIE (Statement of Recognised Income and Expense).

a) La méthode du corridor

La méthode du corridor présente les écarts actuariels comme suit :

- Les écarts actuariels sont présentés en variation de la dette actuarielle (augmente ou diminue).
- Les écarts actuariels sont différés au bilan.

La méthode du corridor consiste à ne comptabiliser les écarts actuariels cumulés qu'il y a un excédent de ces écarts cumulés par rapport à 10 % de la dette (la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies), ou un excédent par rapport à 10 % de la juste valeur des actifs si celui-ci est supérieur à la dette.

Pour appliquer la méthode du corridor il faut d'abord définir les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent (gains et pertes non

reconnus). Ensuite, nous allons voir si ces écarts dépassent la plus grande des deux valeurs indiquées ci-dessus.

Si le maximum de ces deux valeurs est supérieur à ces écarts. On ne constate aucune opération, par contre, si les écarts sont supérieurs au maximum entre ces deux valeurs, on comptabilise selon le corridor :

Corridor = 10% max (Engagement (DBO), valeur réelle des actifs)

En 2008, l'IASB a publié, un document de travail contient l'abandon de la méthode du corridor et utilise la comptabilisation immédiate des écarts actuariels dans le résultat global (OCI). Les raisons de la suppression de la méthode du corridor sont¹²:

- La méthode n'est pas conforme au cadre conceptuel.
- La méthode complique le système.
- La méthode du corridor ne comptabilise pas les écarts actuariels immédiatement.
- Elle montre que la provision inscrite au bilan est différente de l'estimation de l'engagement,

b) La méthode SORIE (Statement of Recognised Income and Expense)

La méthode est simple d'application et elle s'applique auprès la majorité des entreprises cotées. Et la comptabilisation des écarts actuariels seront immédiatement en OCI (other comprehensive income). Plus précisément, les écarts actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la même année. La provision comptabilisée au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement.

La norme d'IAS 19, exige que les coûts de réévaluation (c'est-à-dire les écarts actuariels) soient comptabilisés immédiatement et entièrement dans l'état des autres éléments du résultat global.

Les réévaluations de l'actif (passif) net au titre des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassées en résultat au cours d'une période ultérieure. Cependant, l'entité peut transférer ces montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

¹² Samira Demaria, comptabilisation des écarts actuariels, mise en perspective des pratiques françaises, la revue des Sciences de Gestion, 2010.

1.3. L'impact des méthodes de comptabilisation les écarts actuariels

a) Impact estimé sur les capitaux propres du passage de la méthode du corridor à reconnaissance complète

Les entreprises qui comptabilisent les écarts actuariels en SORIE, ils auront une augmentation dans la volatilité de résultat en raison de la volatilité du nouveau taux de rendement attendu. Cela augmentera aussi la volatilité de l'impact sur les capitaux propres, puisque le taux de rendement attendu utilisé s'éloignera plus du taux de rendement réel.

Des experts fournissent des preuves de ce qui motive la décision d'une entreprise de suivre l'approche de corridor ou une approche de reconnaissance totale dans la comptabilisation des écarts actuariels, leur examen des ratios des soldes sous-financés sur les capitaux propres et les soldes nets des gains actuariels non reconnus et les pertes sur les capitaux propres, fournissent la preuve de ce qui peut motiver cette politique comptable décision pour certaines entreprises.

Les résultats soulignent que l'IAS 19 permet à certaines des entreprises vont réaliser un hors bilan significatif financement selon la méthode du corridor. En 2005, échantillon d'entreprises utilisant le corridor a en moyenne surestimés leurs capitaux propres de 3,43% et sous-évalué leurs valeur nette passif de retraite de 41,02%.

b) La méthode sélectionnée par les entreprises européennes

Selon un rapport prolonge les travaux de 2008 des auteurs, publié par l'ACCA sous le titre « adoption d'IAS 19 par les principales sociétés cotées en Europe », présente la méthode IAS 19 sélectionné pour la comptabilisation des écarts actuariels pour toutes les autres sociétés cotées allemandes et françaises en 2008¹³.

Il constate qu'à partir de 2008, la reconnaissance complète des gains et les pertes (la méthode SORIE) a été la préférence d'une légère majorité des autres sociétés cotées françaises, alors que près des deux tiers des autres sociétés cotées allemandes utilisent l'approche du corridor. L'utilisation de la reconnaissance complète par L'option SORIE était également répandue parmi les Blue Chips en Portugal (67%), Danemark (64%) et Allemagne (55%, représentant 10 de 18 DAX 30). Seulement 18% (5 sur 28) des

¹³ ACCA, méthodes de comptabilisation des écarts actuariels selon l'IAS 19, 2008, p10-12

entreprises françaises du CAC 40 ont été sélectionnées en reconnaissance complète en 2005.

2. Comptabilisation des instruments financiers (IAS 39/IFRS 9)

Ces normes définissent les principes de comptabilisation, d'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'instrument financier comprend un actif ou passif de la trésorerie ou contrat d'échanger un instrument financier avec ou d'une autre entreprise.

2.1. Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39)

2.1.1. Définition

La norme IAS 39 s'occupe de la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers et dérivés, et les opérations de couverture. Il existe quatre catégories d'actifs financiers :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- Prêts et créances.
- Placements détenus jusqu'à leur échéance.
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Les projets de l'IASB relatifs aux instruments financiers IAS 39 ont été modifiée à plusieurs reprises, mais de nombreux préparateurs et utilisateurs d'états financiers trouvent les exigences du complexe d'IAS 39. L'IASB souhaite trouver une meilleure solution comptable pour les instruments financiers qui produiront des résultats significatifs.

2.1.2. L'impact de la norme IAS 39 sur les capitaux propres

Selon IAS 39, les entités évaluent souvent les créances et dettes commerciales à court terme au montant de la facture plutôt que la juste valeur, sur la base que les différences sont non significatives. L'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à l'IAS 39 qui permet aux entités de reclasser les actifs financiers non dérivés détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente. Cet amendement examine l'influence controversée sur les états financiers 2008 de 219 banques européennes appliquant la norme IAS 39.

Le montant moyen du reclassement est de 3,9% du total des actifs et de 131% de la valeur comptable des capitaux propres. Le reclassement des banques évite des pertes de la juste valeur absolue, et donc, les rapports de niveau de rendement des actifs (ROA), de rendement des capitaux propres (ROE), de valeur comptable des capitaux propres et de capital réglementaire nettement plus élevés. En particulier, le ROE moyen passe d'un ROE négatif de -1,4% à un ROE positif de 1,3% en raison des gains de reclassements¹⁴.

Il semble que les exigences strictes en matière de comptabilisation et de reclassement d'IAS 39 ont réduit la capacité des banques à lisser leurs revenus en utilisant titres et dérivés, ce qui les encourage à s'appuyer beaucoup plus sur les provisions pour pertes sur prêts pour lisser le revenu.

2.2.Instruments financiers-Comptabilisation et évaluation (IFRS 9)

2.2.1. Définition

La norme IFRS 9 a remplacé la norme IAS 39, elle vise à répondre aux critiques selon lesquelles la norme IAS 39 est trop complexe, et incompatible avec la façon dont les entités gèrent leurs activités et leurs risques, et reporte la reconnaissance des pertes de crédit sur les prêts et les créances jusqu'à trop tard dans le cycle de crédit. L'IASB a élaboré IFRS 9 en trois phases :

- Traitement séparément de la classification.
- Evaluation des actifs financiers
- Dépréciation et couverture.

L'IASB a publié des versions mises à jour d'IFRS 9 au fur et à mesure que chaque phase était achevée ou modifiée, et chaque phase était terminée, les entités avaient la possibilité d'adopter la mise à jour version. La norme finale a été publiée en juillet 2014.

La norme IFRS 9 est en vigueur à compter du 1er janvier 2018, elle précise comment une entité doit classer et évaluer les actifs financiers, les passifs financiers et certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers.

¹⁴ Peter Fiechter, Reclassification of Financial Assets under IAS 39: Impact on European Banks' Financial Statements, 2011, p 49-67.

2.2.2. Classification et évaluation des actifs selon la norme IFRS 9

La norme IFRS est basée sur le concept de la juste valeur pour classer et évaluer les actifs financiers, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat au fur et à mesure de leur apparition «FVPL», sauf si des critères restrictifs sont remplis pour classer et évaluer l'actif au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les catégories de classification et d'évaluation IFRS 9 sont¹⁵ :

- Coût amorti.
- FVPL (fair value of the profits and losses)
- FVOCI (fair value through other comprehensive income)

2.2.3. Impact de ces catégories sur les capitaux propres

La performance d'une entreprise est présentée dans le compte de résultats et des autres éléments du résultat global. Le résultat global total est défini comme suit «la variation des capitaux propres au cours d'une période résultant de transactions et d'autres événements, autres que les modifications résultant de transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires».

Lorsque l'actif est décomptabilisé ou reclassé, les variations de juste valeur antérieurement reconnus dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres sont reclassées aux profits et pertes sur une base qui conduit toujours à un actif mesuré au FVOCI.

La comptabilisation de chacune de ces catégories est la même que celle d'IAS 39, sauf que selon IAS 39, les variations de juste valeur des investissements en instruments de capitaux propres évalués au FVOCI affectent toujours le résultat lorsque l'actif est déprécié ou décomptabilisé.

L'implication pratique de ces critères est que, sous réserve d'une option spéciale de désignation FVOCI pour les investissements en instruments de capitaux propres, seuls les prêts et les créances peuvent bénéficier de mesure au coût amorti ou FVOCI.

¹⁵ PWC, Comprendre les bases d'IAFRS 9, 2018, p 10-11

3. les immobilisations corporelles (IAS 16)

3.1. La définition

La norme IAS 16 traite toutes les immobilisations corporelles, y compris celles qui sont détenues en tant que preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement selon IAS 17 (Contrats de location), et les immeubles en cours de construction ou de développement pour une utilisation future en tant qu'immeubles de placement selon IAS 40 (Immeubles de placement) .Il est important de préciser que l'IAS 16 ne s'applique pas à :

- Les immobilisations corporelles classées comme détenues en vente selon IFRS 5.
- Les actifs biologiques liés à l'activité agricole selon IAS 41 (Agriculture);
- Les droits miniers et les réserves minérales, telles que le pétrole ou le gaz naturel, ou des ressources non régénératives similaires;
- La comptabilisation et évaluation des actifs d'exploitation selon IFRS 6 (Exploitation et évaluation des réserves minérales).

3.2. Objectifs

L'objectif de cette norme est de prescrire le traitement comptable des immobilisations corporelles, pour les utilisateurs des états financiers peuvent traiter les informations sur l'investissement d'une entité en toute confiance. Les principaux enjeux de la comptabilisation des immobilisations corporelles sont la comptabilisation des actifs, la détermination de leur valeur comptable et des dotations aux amortissements et pertes de valeur à comptabiliser relation avec eux.

3.3. L'impact de la norme IAS 16 sur les capitaux propres

Le modèle de réévaluation suppose que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est sa juste valeur diminuée des amortissements et pertes de valeur cumulés ultérieurs. Les actifs doivent être régulièrement réévalués afin que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de la juste valeur. Les augmentations déterminées par réévaluation doivent être portées directement au crédit des capitaux propres sous la rubrique «surplus de réévaluation».

Une reprise d'un bénéfice précédemment enregistré en capitaux propres peut être débitée en capitaux propres et une reprise d'une perte antérieure pour le même actif est

comptabilisée au compte de résultats. Le modèle de réévaluation suppose que les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur comptable.

La façon la plus simple de comprendre l'impact de l'utilisation de l'amortissement linéaire par rapport à l'amortissement accéléré est la suivante: une méthode de consommation accélérée augmentera la charge d'amortissement au cours des premières années de la vie utile d'un actif par rapport à ce qu'elle serait si la méthode linéaire était utilisée, et donc les capitaux propres seront plus faibles dans les premières années de la vie d'un actif¹⁶.

Les ratios financiers basés sur la valeur des actifs, le revenu ou la valeur des capitaux propres seront également affectés par le choix de la méthode d'amortissement, mais quelle que soit la méthode d'amortissement choisie, l'amortissement cumulé sera la même durée de vie utile d'un actif.

Le choix de la durée d'utilité d'un actif affecte les valeurs des états financiers et les ratios financiers clés. Et plus la durée de vie utile d'un actif est courte, plus son amortissement sera important sur sa durée d'amortissement. Cela augmentera la charge d'amortissement, réduira le revenu déclaré, réduira la valeur des actifs et réduira les capitaux propres par rapport à ce qu'ils seraient si une durée de vie utile plus longue était choisie. Toutefois, les flux de trésorerie déclarés ne seront pas affectés, car la dépréciation n'est pas une dépense en espèces.

4. Evaluation de la juste valeur (IFRS 13)

4.1. La définition

La norme IFRS 13 est une nouvelle norme qui définit la juste valeur, énonce dans une seule IFRS un cadre d'évaluation de la juste valeur et exige des informations sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 exige que la juste valeur d'un passif ou d'un instrument de capitaux propres soit déterminée en supposant que l'instrument sera converti à la date d'évaluation. En conséquence, la juste valeur d'un passif doit tenir compte du risque de non-exécution, et le risque de crédit.

¹⁶ Francesca Magli, Alberto Nobolo, Matteo Ogliari, the Effects on Financial Leverage and Performance: The IFRS 16, 2018.

4.2. L'impact de la norme IFRS 13 sur les capitaux propres

Les obligations d'information d'IFRS 13 visent à fournir aux utilisateurs d'états financiers des informations sur les techniques d'évaluation et les données utilisées pour développer les évaluations de la juste valeur et comment les importantes données non observables ont eu un impact sur la performance de la période. L'IFRS 13 exige des informations détaillées sur les évaluations de la juste valeur.

Lors de la réalisation de l'analyse initiale¹⁷, l'EFRAG s'est concentré sur l'impact des changements apportés aux directives d'évaluation de la juste valeur, définissant principalement la juste valeur comme un prix de sortie. L'évaluation de l'EFRAG est que les directives d'IFRS 13 sont cohérentes avec les directives d'évaluation à la juste valeur actuellement incluses dans l'IAS 39, et les changements introduits ne devraient pas affecter la pratique actuelle. Par conséquent, la pertinence des informations fournies aux utilisateurs des états financiers sur les instruments financiers, en général, ne devrait pas être affectée. Selon l'évaluation de l'EFRAG, ils ont constaté que la norme IFRS 13 satisfait au critère de pertinence.

Afin de savoir l'impact de la juste valeur sur les états financiers, nous allons citer quelques exemples du changement des états financiers des entreprises françaises lors de l'année de passage. Pour le groupe TOTAL, compte tenu de l'état de résultat global consolidé, il est noté qu'il y a des variations d'actifs et passifs financiers comptabilisées directement en capitaux propres pour 253 M€ (en négatif), et pour le RENAULT, compte tenu de l'état de résultat global consolidé, il a enregistré des variations d'actifs et passifs financiers comptabilisées directement en capitaux propres pour 412 M€ (en négatif).

5. Dépréciation d'actifs (IAS 36)

5.1. Définition

La norme IAS 36 « dépréciation d'actifs » vise à garantir que les actifs d'une entité ne sont pas comptabilisés à plus de leur valeur recouvrable (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité diminuée des coûts de cession). A l'exception du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles pour lesquelles un test de dépréciation annuel est requis, les entités sont tenues de réaliser des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice de dépréciation d'un actif.

¹⁷ Rapport de l'EFRAG relatif à l'évaluation de l'impact d'IFRS 13.

La norme IAS 36 a été réédité en mars 2004 et s'applique aux goodwill et aux immobilisations incorporelles acquis lors de regroupements des sociétés dont la date de l'accord est le ou après le 31 mars 2004, et pour tous les autres actifs de manière prospective à partir du début de la première période annuelle ouverte à compter du 31 mars 2004.

5.2. L'impact de la norme IAS 36 sur les capitaux propres

L'exigence d'amortissement de l'actif de goodwill est l'une des questions les plus controversées de l'information financière. Une étude réalisée par Jamal Roudaki de l'université de Lincoln en Nouvelle-Zélande, elle donne des preuves empiriques indiquant si l'amortissement des écarts d'acquisition a un impact significatif sur la valeur des capitaux propres.

Il analyse le contenu informationnel de l'amortissement du goodwill dans la détermination de l'évaluation de marché de l'entreprise par les sociétés cotées en Nouvelle-Zélande et aux Emirats Arabes Unis, qui ont clairement déclaré un amortissement du goodwill sur la période 2003 à 2012 inclus. Les preuves suggèrent qu'il existe une association statistiquement significative entre la valeur du marché des actions et l'amortissement du goodwill dans la détermination de l'évaluation du marché des entreprises, il est conclu que le marché des EAU considère que l'amortissement du goodwill comme un contenu informatif lors de l'évaluation des entreprises et l'utilisation d'une exigence d'amortissement standard peut être appropriée .

Il y a aussi une étude de Jennings et coll. (1996) qui estiment un modèle qui relie la valeur marchande des capitaux propres aux composantes de l'actif net comptable, y compris l'amortissement du goodwill. Dans leur modèle de bilan, ils trouvent une forte corrélation positive entre les montants d'actifs de goodwill déclarés et les valeurs des capitaux propres. Ils trouvent dans leur modèle de capitalisation des bénéfices une faible corrélation négative entre l'amortissement du goodwill et la valeur des capitaux propres, ce qui indique que cette corrélation peut varier considérablement d'une entreprise à l'autre.

Le groupe Peugeot SA a annoncé en 2013 une perte historique pour l'exercice 2012, et l'analyse des comptes qui élaborés avec les normes comptables internationales IAS / IFRS, a enregistré une perte de valeur de près de 3,5 milliards d'euros relatifs à la détérioration constatée selon la norme de la dépréciation des actifs IAS 36.

6. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

6.1. Définition

La norme IAS 38 décrit les exigences comptables pour les immobilisations incorporelles, qui sont des actifs non monétaires sans substance physique et identifiables. Les immobilisations incorporelles qui répondent aux critères de comptabilisation pertinents sont initialement évaluées au coût historique, ou évaluées selon le modèle de réévaluation, et amorties de manière systématique sur leur durée d'utilité (sauf si l'actif a une durée d'utilité indéfinie, auquel cas il n'est pas amorti).

L'objectif de la norme IAS 38 est de prescrire le traitement comptable des immobilisations incorporelles non traitées spécifiquement dans une autre norme. Pour comptabiliser une ressource incorporelle au bilan, et la classer comme actif, trois conditions doivent être remplies :

- Etre identifiable.
- Contrôle de l'actif.
- Probabilité d'avantages économiques futurs.

6.2. L'impact de la norme IAS 38 sur les capitaux propres

L'impact de la norme sur les capitaux propres est représenté dans les changements de réévaluation, si la valeur comptable d'un actif est augmentée à la suite d'une réévaluation, l'augmentation doit être comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée en capitaux propres sous la rubrique « écart de réévaluation ». Si la valeur comptable d'un actif est diminuée à la suite d'une réévaluation, et la diminution comptabilisée en autres éléments du résultat global réduit le montant accumulé en capitaux propres sous la rubrique « écart de réévaluation ».

Murtala Zakari, Sani Saidu ont fait une étude¹⁸ sur ce sujet, l'objectif de cette étude est d'analyser l'impact des traitements des frais de recherche et développement sur le état financier du groupe Chemring PLC pour l'exercice 2015 (année d'application la norme IAS38). Les analyses montrent une baisse des revenus et des bénéfices en 2015 par rapport à l'année précédente de 403,1 M £ à 377,3 M £, et 46,7 M £ à 34,4 M £ respectivement.

¹⁸ Murtala Zakari, Sani Saidu, the Impact of Accounting Treatment of Research and Development Costs: Evidence from Chemring Group Plc, 25 juillet 2017.

Dans le même ordre d'idées, il montre une baisse des actifs non courants de 447 à 410,9 millions de livres sterling, mais il montre une augmentation de l'actif net et des fonds propres de 290,6 à 254,5 millions de livres.

La politique de Chemring Plc est d'augmenter les coûts de recherche et de capitaliser les coûts de développement. Cette étude montre aussi les calculs des ratios clés avant et après l'ajustement, la capitalisation des coûts de recherche et développement montre une baisse du retour sur capitaux employés (ROCE) de 1,03% à 0,56% et du retour sur capitaux propres (ROE) de (1,82%) à (3,14%), cependant, le ratio d'endettement a augmenté de 45,49% à 48,79%.

CONCLUSION

L'application obligatoire des normes IFRS aux comptes consolidés des entreprises cotées a engendré un certain nombre d'inquiétudes en ce qui concerne l'impact des nouveaux principes comptables sur les comptes, notamment sur la stabilité financière. Les normes comptables jouent un rôle important à ces égards, et les normalisateurs comptables devraient prendre en considération les préoccupations de stabilité financière.

Le bilan d'une entreprise représente une « photographie » de la juste valeur de l'entreprise, et c'est le temps de développement de cette photographie. Le principe de la juste valeur dans les normes IAS/IFRS va offrir de plus fortes variations dans les comptes, surtout en ce qui concerne le résultat et les capitaux propres. Ces variations peuvent être corrigées à travers de calculer des fonds propres prudentiels.

CHAPITRE03 : ETUDE EMPIRIQUE

L'IMPACT DE LA TRANSITION DES NORMES COMPTABLES MAROCAINES AUX NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES

INTRODUCTION

L'évolution de la comptabilité dans le monde oblige le Maroc à adopter d'un nouveau référentiel comptable pour améliorer la compétitivité, le Maroc a effectué la transition du référentiel local vers les normes internationales IAS/IFRS en 2007 et oblige les établissements de crédit à publier les états financiers en normes internationales à partir de 2008.

L'objectif de ce travail est de savoir l'impact du passage des normes locales aux normes internationales IAS/IFRS sur les capitaux propres, à travers un modèle basé sur des données des états financiers des entreprises cotées en bourse du Maroc. Des recherches ont été effectuées dans cet égard, elles ont basé sur l'étude de la supériorité des normes IFRS par rapport aux normes locales au Maroc, à travers de choisir un échantillon des entreprises marocaines cotées et les variables qui influencent cette comparaison.

Nous avons choisi le Maroc comme cas d'étude car le système Marocain près du système Algérien et le système Tunisien, afin de projeter cette convergence sur les deux systèmes, et nous prévoyons les changements lors du passage complet aux normes internationales de l'Algérie et la Tunisie. Nous allons traiter les points suivants :

Dans un premier lieu nous allons voir le contexte d'application des normes internationales au Maroc, puis nous aborderons la revue de littérature sur les différentes études qui ont été fait sur le passage aux normes IAS/IFRS au Maroc, ensuite nous allons faire une étude comparative des capitaux propres de chaque entreprise, en dernier lieu nous allons détailler et interpréter les résultats de l'étude.

SECTION 01 : PRESENTATION ET ANALYSE DESCRIPTIVES DES DONNEES

1. Le contexte d'application des IFRS au Maroc

1.1. Adoption des normes IFRS au Maroc

Le système comptable marocain avant 1992 était des réglementations comptables dispersées, et le diplôme marocain d'expertise comptable ne bénéficiait pas de la profession, c'est le diplôme français qui bénéficiait à l'inscription sur la liste de la profession. A partir du 4 août 1992 la comptabilité est devenue indépendante en droit et en profession comptable.

La situation était inquiétante de la normalisation des comptes consolidés puisque la Bourse en 1993 oblige les groupes cotés à publier leurs comptes consolidés, et n'était pas

aucune norme détaillait les principes et règles à appliquer. Et la pression de la Banque Mondiale qui publie un rapport critique sur le système comptable marocain. Le Maroc a fait un ensemble de dispositions pour publier les comptes consolidés, en conséquence, les autorités marocaines ont annoncé des mesures de réforme touchant les normes comptables, les régulateurs comptables et les organes de surveillance des marchés financiers. Au Maroc, l'initiation d'élaborer la normalisation comptable a été dès 1986 par le ministère des finances avec les organisations professionnelles concernées, et au début des années 1990 a été consolidée par la suite par le CNC. Les lectures consécutives des réglementations comptables établies par le Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC) ont révélé plusieurs lacunes dans le référentiel national. Les lacunes qui influencent la pertinence de l'information financière sont comme suit :

- La réglementation marocaine n'oblige pas les entreprises commerciales pour la consolidation des comptes.
- La qualité d'états financiers des entreprises marocaines cotées ne répond pas aux besoins des utilisateurs. Et le CGNC ne considère pas les investisseurs des destinataires privilégiés, alors le contraire pour les normes IFRS.
- Les normes comptables marocaines dépendent du principe de prudence au sommet des principes comptables, ce qui mène à une surestimation des dettes et à une sous-évaluation des actifs (Asstour, 2009).

Et en 2005, le CNC publie un avis qui définit la méthodologie de l'élaboration des comptes consolidés et laisse le choix aux entreprises côtés de l'adoption des normes internationales. Dans la même année, la Bourse du Maroc publie une loi (loi N° 52- 01) pour l'obligation de consolidation des sociétés ayant des filiales. La Banque Centrale publie en 2007 une note circulaire qui oblige les établissements de crédit à appliquer les normes IAS/IFRS à compter de 2008, par contre les établissements publics ont le choix de l'application des IAS/IFRS à partir de 2008.

Une étude réalisée au Maroc par Abdelatif en 2012 sur 43 entreprises marocaines pour déterminer les facteurs qui expliquent le choix d'adoption des normes internationales par les entreprises marocaines cotées. C'est la nature de l'entreprise et l'environnement qui pousse le choix de la transition aux normes IFRS, et plus l'entreprise est grande plus elle a des concessionnaires étrangers et elle a la capacité d'échange sur les marchés internationaux.

1.2. Enjeux de l'adoption des IFRS au Maroc

L'objet de la comptabilité marocaine selon le CGNC est de rendre compte à l'administration fiscale, ce qui signifie qu'elle donne l'importance au compte du résultat. Alors que les normes internationales donnent l'importance au bilan en prenant soin de la qualité de l'information d'être claire et détaillée.

La comparaison entre les deux référentiels permet de conclure que les normes comptables internationales parviennent à atteindre l'objectif attendu du processus d'harmonisation engagé par l'IASB, grâce à une traduction réelle et fidèle de la situation économique de toute entreprise qui les adopte. Les normes locales ont une vision plus patrimoniale alors que les normes comptables IFRS ont l'avantage de mettre en avant la situation économique des entreprises.

1.3. Les divergences et convergences entre les normes IFRS et marocaines

Tableau 1: Les divergences et convergences entre les normes IFRS & marocaines

Rubrique	Normes IFRS	Normes marocaines
Le coût de comptabilisation	➤ Evaluation et réévaluation à la juste valeur.	➤ Evaluation et réévaluation au coût historique.
Le Goodwill ou écart d'acquisition	➤ Comptabilisé en tant qu'actif. ➤ Le goodwill n'est pas amortissable selon l'IAS 38.	➤ Comptabilisé en tant qu'actif. ➤ Le mode d'amortissement linéaire.
Des immobilisations fictives	➤ comptabilisées dans les charges de l'exercice.	➤ Peuvent être constatées soit en charges, soit à l'actif.
Contrat de location	➤ Location- financement inscrit en tant qu'actif. ➤ Location- exploitation inscrit en tant que charge.	➤ Constituent des charges d'exploitation quel que soit la nature.
Les amortissements	➤ La durée d'amortissement peut calculer par référence à une unité d'œuvre. ➤ Application de l'approche par composant pour la plupart des immobilisations corporelles.	➤ La durée d'amortissement calculé par référence à une unité de temps seulement. ➤ Absence de l'approche par composants.

Source : Nezha AGMIR, Enjeux des normes comptables internationales et transparence, 2015.

2. Revue littérature

La littérature sur les effets du passage des normes nationales aux normes IAS/IFRS est beaucoup et vaste. Plusieurs travaux sur l'impact de la transition aux normes internationales, ils ont été réalisés généralement pour les pays à système comptable européen continental. Ses recherches sont basées sur d'échantillon varie de 25 à 480 et une période allant d'un an à dix ans, à travers des approches quantitatives.

Les travaux de comparaison entre les normes comptables nationales et les normes internationales sont nombreux et sont dans la majorité des cas étayés par des études empiriques (O.H. Abd-Elsalam et P.E. Weetman 2003). Le choix de la méthode de recherche et l'outil de mesure adéquate donne un bon résultat de la comparaison entre les différentes normes comptables, selon A. Fontes et al. (2005), l'étude a deux raisons principales, la première raison est liée au nombre croissant de pays qui ont décidé de converger vers les normes de l'IASB et la deuxième raison concerne certains pays qui combinent plusieurs normes¹⁹.

Plusieurs recherches ont tenté de comparer et de mesurer la convergence de différents systèmes comptables locaux avec le système international. Ces études avec les normes comptables de certains pays européens sont par exemple (E.N. Emenyonu et S.J. Gray 1992, 1996, P.F. Weetman et al. 1998, A. Haller et B. Eierle 2004, P. Delvaille et al. 2005, A. Fontes et al. 2005), et avec les normes américaines (E.N. Emenyonu et S.J. Gray 1996, D.L. Street et al. 2000, R.K. Larson et D.L. Street 2004, J.- L. Haverty 2006,).

Dans le contexte marocain, dans une étude comparative de (Elhamma, 2012) qui a étudié les principales divergences et convergences entre les normes comptables marocaines et les normes IFRS dans la présentation des états financiers²⁰. Les états financiers étudiés sont le bilan, le compte de résultats et le tableau de flux de trésorerie. Les résultats obtenus montrent que la différence dans le bilan est représenté dans la classification des actifs et des passifs retenues par les normes internationales, qui ne sont pas retenues par les normes nationales. Ils montrent aussi que la différence entre le compte de résultats des normes internationales et le compte de produits et de charges à cause de la présentation des charges. Les normes IAS/IFRS autorisent la présentation par nature ou par fonction. Tandis que les normes marocaines n'autorisent pas la méthode

¹⁹ Salma Damak-Ayadi, de l'efficacité des mesures de convergence pour préparer le passage aux IAS/IFRS en France, La Revue des Sciences de Gestion, 2009/2 - n°236, page 76.

²⁰ SOUKAINA ES-SAYEH, Doctorante, La recherche sur les normes IFRS au Maroc: une revue de littérature, Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, juin 2019, page 43-44

de présentation des charges par fonction. Pour le tableau de flux de trésorerie, il fait partie des états financiers selon les normes IFRS, par contre les normes marocaines ne l'exigent pas.

Ce travail vise à constater les effets micro-économiques de l'application des normes IFRS dans le contexte marocain. L'étude de K Ahsina (2012) définit les motivations de la transition aux normes IAS/IFRS des établissements marocains. Les effets de la transition des entreprises marocains aux normes IAS/IFRS peuvent être similaires aux effets du passage des entreprises françaises puisque les lois comptables marocaines sont dérivées des lois françaises.

Il a une autre étude de (Baghar, 2017) a examiné l'intérêt de l'amélioration de la normalisation comptable au Maroc²¹ en trois points, l'évolution de la normalisation comptable en Europe et au Maroc, la présentation du projet de passage des normes marocaines vers les normes IAS/IFRS, et fait apparaître les principales différences entre les deux normes. Dans ce contexte, (Abou Eljaouad, 2018) a examiné les principes comptables utilisés pour établir les états financiers selon les normes internationales et au cadre national afin de déterminer s'ils contribuent ou non à l'amélioration de l'information financière et de procéder à une étude comparative de ces principes afin d'identifier les points de divergence. Les résultats de l'étude montrent que les principes sur lesquels ces normes sont basées divergentes parfois des principes de comptabilité nationale. De même (Zaim, Bey & Moussa, 2018) ont présenté un aperçu théorique des IFRS, les caractéristiques qualitatives de ces normes, l'intérêt et les défis de l'adoption de ces normes dans le contexte marocain, et les perspectives envisagées pour ces normes.

3. Présentations de la méthodologie et analyse descriptive des données

3.1. Méthodologie de recherche

Dans notre analyse, nous avons utilisé l'indice de prudence (comparabilité), S.J. Gray (1980) propose cet indice pour comparer les résultats publiés avec les mêmes résultats retraités des entreprises de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de France. Les résultats de Gray (1980) font apparaître que les grandes entreprises Françaises et Allemandes étaient significativement que les entreprises britanniques. Le même auteur a examiné avec Weetman (Weetman & Gray, 199) les différences entre les normes américaines et quelques

²¹ Soukaina Es-Sayeh, Doctorante, La recherche sur les normes IFRS au Maroc: une revue de littérature, Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, juin 2019, page 43-44

normes comptables nationales de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de suède appliquées par des entreprises cotées aux Etats-Unis. Les résultats montrent que les normes américaines étaient plus prudentes que les normes britanniques et les normes hollandaises en matière d'impact sur les résultats, mais moins prudents que les normes suédoises.

Dans une autre étude de (Gray et Street et al, 2000) utilise l'indice de comparabilité pour mesurer les divergences entre les US GAAP et les IAS/IFRS, sur la base des états financiers publiés par les entreprises étrangères cotées aux Etats-Unis. Ils trouvent que les résultats des IAS/IFRS dépassent systématiquement les résultats des US GAAP pour les trois années étudiées (1995, 1996, 1997).

Une autre étude de Gray et al. (2009) qui examinent les convergences entre les normes européennes et les normes américaines. Pour cette étude, ils ont pris en considération deux normes comptables en Europe, les normes nationales avant 2005 et les normes IAS/IFRS en 2005. Les résultats obtenus sont assez contradictoires, pour la période avant les IAS/IFRS, les capitaux propres en normes nationales sont significativement inférieurs aux capitaux propres en normes américaines. Au contraire pour l'année 2005 (application IAS/IFRS), les capitaux propres en normes nationales sont supérieurs aux capitaux propres en normes américaines.

3.2. Echantillon

L'échantillon comporte 20 entreprises marocaines cotées à la Bourse de Valeurs de Casablanca qui appliquent les IFRS à partir de 2007, et nous avons retenu des entreprises qui ont une double présentation des états financiers selon les normes marocaines et les normes IAS/IFRS en 2007. L'étude se déroulera sur cinq ans et il comprend l'année de l'application des normes internationales (2007) et les deux années avant l'application des IAS/IFRS et deux années après. Les données ont été collectées des états financiers des rapports publiés à travers la bourse marocaine.

3.3. La variable à expliquer

Nous avons comparé les chiffres comptables de l'année trouvés dans les états financiers et conformes aux normes comptables marocaines avec les chiffres comparatifs publiés dans les états financiers de la même année conformes aux normes IAS/IFRS. L'indice de comparabilité²² calculé comme suit :

$$\text{Indice de comparabilité (IC)} = 1 - \left(\frac{\text{Chiffres IFRS} - \text{Chiffres NR}}{|\text{Chiffres NR}|} \right)$$

Lorsque l'indice tend vers 1, les résultats sont comparables, les résultats sont comparables au seuil de 5 % si la valeur de l'indice de comparabilité varie entre 0.95 et 1.05 et sont comparables au seuil de 10 % si sa valeur varie entre 0.9 et 1.1. Pour l'interprétation des résultats, Gray (1980) propose une échelle de prudence, elle est comme suit :

- **Pessimisme** c'est-à-dire que les IAS/IFRS sont plus prudentes que les normes anciennes (IC > 1,05)
- **Neutralité** c'est-à-dire que les normes IAS/IFRS et les normes anciennes mènent à des chiffres très proches (0,95 < IC < 1,05).
- **Optimisme** c'est-à-dire que les chiffres des IFRS sont supérieurs aux chiffres en normes anciennes (IC < 0,95).

L'indicateur choisi au début par Gray (1980) est le résultat comptable, et les analystes ont ajouté par la suite des autres indicateurs comme la rentabilité financière (Evraert & Trébucq, 2002) et comme les capitaux propres (Palacios Manzano et al., 2007, Haller et al., 2009), et dans notre étude, l'indicateur retenu pour l'analyse de l'impact des IFRS est les capitaux propres.

²² Costel Istrate. Impact des IAS/IFRS sur les chiffres comptables des entités Roumaines Cotées. Mesure, évaluation, notation – les comptabilités de la société du calcul, May 2014, Lille, France. Page 10.

Tableau 2 : Résultat de l'indice de comparabilité

	Entreprise	COMPAR
1	Africa gaz	1,0344021
2	Attijariwafa bank	0,74970547
3	Agma	0,92180743
4	BMCE bank	0,98805252
5	Maroc telecom	0,89038506
6	Centrale Danone	0,73517768
7	Cosumar	0,77409962
8	Leisieur cristal	0,94027885
9	Auto HALL	0,84993991
10	SBM- Boissons du Maroc	1,89009651
11	Sothema	0,94999289
12	Nexans Maroc	0,95254656
13	ADDOHA	0,93835862
14	Auto-Nejma	0,98579147
15	Risma	0,7794784
16	MAGHREB OXYGENE	0,88703161
17	SAMIR Pétrole et Gaz	0,92191316
18	MANAGEM	0,92234604
19	SONASID	0,84507615
20	LAFARGE CEMENTS	0,86705481

3.4. Les variables explicatives

Les facteurs analysés durant la période d'harmonisation sont le facteur économique et le facteur culturel. Nous allons désigner les facteurs qui influencent la comparabilité des résultats. Selon A. Rahman et al. (2002), plusieurs facteurs peuvent impacter la

comparabilité des données comptables à travers le monde²³. Les plus observés dans les études sont : la taille de l'entreprise, l'évolution de l'économie, le développement des marchés de capitaux, l'environnement, le système politique, le système juridique, la structure du capital, le climat social, la législation comptable, le système éducatif, la stabilité de la monnaie, l'internationalisation de l'activité.

Dans notre étude nous supposons que les facteurs qui influencent la comparabilité des résultats obtenus dépendent du secteur d'activité, de la taille, de l'internationalisation de l'activité de l'entreprise, la liquidité, la rentabilité et la capacité de remboursement. Les facteurs proposés sont :

➤ **La taille**

Dans la plupart des études antérieures, la taille a été considéré un facteur qui détermine de l'adoption des normes internationales de l'IASB, et il est normal que les grandes entreprises adoptent des normes internationales plus que les petites entreprises. De cette perspective nous proposons que les résultats des grandes entreprises soient plus comparables que les petites entreprises. Nous allons mesurer la taille par l'actif (P. Dumontier et B. Raffournier, 1998) et nous allons ajouter le nombre des filiales et le nombre des employés. Nous définissons les variables comme suit:

LA : calculée par le log de l'actif.

FILIALE : calculée par le log du nombre de filiales

EMPLOYE : calculée par le log du nombre d'employés

➤ **La liquidité**

Cette variable vise à mesurer le degré de liquidité d'une entreprise par rapport à ce qu'elle possède comme total actif. Elle représente les actifs les plus liquides que peut utiliser l'entreprise, pour couvrir de nombreux frais prévus et imprévus. La mesure de liquidité est la suivante :

$$\text{Liquidité} = \frac{\text{Actif courant}}{\text{total actif}}$$

²³ Elena Barbu. 40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale. Normes et Mondialisation, May 2004, France, Page 16-18

➤ **Le secteur d'activité**

Selon A. Tarca (2004) les secteurs d'activité étudiée dans la relation avec la comparabilité des capitaux propres sont trois, nous allons examiner cette relation à travers l'hypothèse de « Est ce qu'il y a une corrélation entre le secteur d'activité et la comparabilité des capitaux propres ». Nous nous référons à la variable des secteurs d'activité comme « SECT », elle prend les valeurs suivantes :

- La valeur 1 pour le secteur d'énergie.
- La valeur 2 pour le secteur d'industrie.
- La valeur 3 pour le secteur commerciale,

➤ **L'internationalisation de l'activité**

Selon la plupart des recherches effectuées (P. Dumontier et B. Raffounier 1998, S. El Gazzar et al. 1999, M. Glaum et D.L. Street 2003, A. Tarca 2004) montrent une forte corrélation entre l'internationalisation de l'activité de l'entreprise et l'adoption des normes IAS/IFRS. Les facteurs de la forme des marchés (nationale ou internationaux), l'expansion géographique, la participation sur les marchés boursiers étrangers favorisent le passage des référentiels nationaux aux référentiels internationaux. Nous supposons que plus l'entité ouverte à l'international plus les résultats sont comparables. Selon (A. Tarca 2004, S. El Gazzar et al. 1999, P. Dumontier et B. Raffounier 1998) le pourcentage du chiffre d'affaires à l'étranger et la participation aux marchés boursiers étrangère sont les mesures généralement utilisées pour l'internationalisation de l'activité. Nous proposons une variable liée à la dispersion géographique, nous prenons la valeur 0 si l'entreprise est implantée au Maroc et 1 en dehors du Maroc, et nous la désignons par « ETR ».

➤ **Capacité de remboursement**

La capacité de remboursement exprime le nombre d'années que l'entreprise peut rembourser ses dettes en utilisant la capacité d'autofinancement. Nous avons choisi cette variable car le ratio contient plusieurs indicateurs et il peut nous aider dans notre étude, et nous référons à la variable comme « REMB ». Le ratio de la capacité de remboursement est comme suit :

$$\text{Capacité de remboursement} = \text{endettement net} / \text{capacité d'autofinancement}$$

➤ **La rentabilité (la marge nette)**

La marge nette est un ratio entre le résultat net le chiffre d'affaires pendant la même période. Il permet d'évaluer le résultat net réalisé pour chaque opération de vendre un produit ou un service, nous la désignons par « RENT ». La mesure de la marge nette est la suivante :

$$\text{Marge nette} = \text{résultat net/chiffre d'affaires}$$

SECTION 02 : PRESENTATION DU MODELE ECONOMETRIQUE

1. Spécification du modèle économétrique

Nous proposons un modèle descriptif qui réunit plusieurs variables dépendantes et indépendantes et qui explique la comparabilité « COMPAR ». Nous cherchons parmi ces variables celles qui expliquent bien la comparabilité des capitaux propres.

Nous disposons des données relatives aux 20 entreprises sur cinq ans de 2005 à 2009, Nous avons utilisé dans ce cas un modèle en données de panel, qui comprend plusieurs observations au cours du temps. Le modèle en données de panel est généralement comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_i + \sum \beta_k X_{kit} + \epsilon_{it}$$

- $i = 1, \dots, N$ désigne l'indice des entreprises.
- $t = 1, \dots, T$ désigne l'indice des périodes.
- Y_{it} est la variable à expliquer, soit la mesure retenue pour l'entreprise i à l'année t .
- X_{kit} , est la variable explicative K pour l'entreprise i à l'année t , dans notre cas le $K = 1, \dots, 7$.
- α_i représente l'effet fixe relatif à l'entreprise i .
- ϵ_{it} , est le terme d'erreur aléatoire composé relatif à l'entreprise i à l'année t .

Les variables explicatives sont :

- X₁ : log de l'actif ;
- X₂ : log de nombre de filiale;
- X₃ : log de nombre des employés;
- X₄ : La liquidité de l'entreprise.
- X₅ : le secteur d'activité.
- X₆ : l'implantation de l'entreprise;
- X₇ : Capacité de remboursement
- X₈ : La rentabilité

2. Analyse descriptives des données

L'analyse descriptive des variables consiste à présenter les statistiques descriptives des variables prises dans un modèle empirique.

2.1. Description des variables des entreprises

Dans le tableau suivant nous allons présenter les statistiques d'un ensemble de variables caractérisant les entreprises. Il s'agit principalement des moyennes, des écarts types ainsi que des valeurs minimales et maximales.

Tableau 3 : Résumé de caractéristiques des variables par secteur

➤ Secteur d'énergie

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
LA	20	9.752223	0.3476236	9.295669	10.42257
Liquidité	20	0.5036	0.2352786	0.182	0.87
FILIALE	20	0.7310698	0.093038	0.60206	0.845098
EMPLOYE	20	3.714427	0.5950756	2.954243	4.631444
ETR	20	0.75	0.4442617	0	1
REMB	20	0.53375	0.2241879	0.1	0.94
RENT	20	0.2406256	0.3115447	- 0.033284	1.220275
COMPA	20	0.9872858	0.0382186	0.8670548	1.034402

➤ **Secteur industriel**

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
LA	45	9.139649	0.3242499	8.546278	9.707165
Liquidité	45	0.6304444	0.1270103	0.41	0.86
FILIALE	45	0.5981858	0.1143922	0.4771213	0.845098
EMPLOYE	45	3.120516	0.3110744	2.653213	3.540329
ETR	45	0.2222222	0.4204375	0	1
REMB	45	0.5037778	0.2816614	0.02	0.97
RENT	45	0.1082884	0.0700395	0.0190184	0.2929598
COMPA	45	1.000798	0.1453973	0.7351777	1.890097

➤ **Secteur commerciale**

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
LA	34	9.994311	0.9013433	8.545624	11.29105
Liquidité	34	0.4073529	0.1614763	0.21	0.76
FILIALE	34	0.6469392	0.2204804	0.30103	0.90309
EMPLOYE	34	3.40458	0.6215663	2.623249	4.267172
ETR	34	0.4411765	0.5039947	0	1
REMB	34	0.5361765	0.2473375	0.07	0.95
RENT	34	0.2563621	0.1826561	- 0.1389445	0.5775133
COMPAR	34	0.9718202	0.0690587	0.7497055	1

Source : analyse statistique selon le programme STATA.

La moyenne de la comparabilité des entreprises énergétiques est de 0.98, pour les entreprises industrielles est de 1 et de 0.97 pour les entreprises commerciales, donc la comparabilité moyenne du secteur industriel est la meilleure, c'est-à-dire que les IFRS et les normes anciennes des entreprises industrielles mènent à des chiffres très proches que les autres secteurs. Par conséquent, les résultats sont comparables au seuil de 5 %.

2.2. Comparaison des caractéristiques des entreprises test student t selon l'implantation

Tableau 4 : Le test student t

ETR		N	Moyenne	Ecart type	Moyenne erreur standard	Sign
LA	0	59	9,3029	0,5998	0,0781	*
	1	40	9,9316	0,6896	0,1090	
Liquidité	0	59	0,5744	0,1906	0,0248	NS
	1	40	0,4605	0,1732	0,0274	
FILIALE	0	59	0,6166	0,1929	0,0251	***
	1	40	0,6789	0,0933	0,0148	
EMPLOYE	0	59	3,1663	0,3736	0,0486	***
	1	40	3,5914	0,6493	0,1027	
REMB	0	59	0,50949	0,262313	0,034150	NS
	1	40	0,53788	0,252106	0,039861	
RENT	0	59	0,13550	0,15734	0,02048	NS
	1	40	0,26019	0,21804	0,03448	
SECT	0	59	2,2373	0,5971	0,0777	***
	1	40	2,0000	0,8771	0,1387	
COMPA	0	59	0,9744	0,0615	0,0080	NS
	1	40	1,0082	0,1506	0,0238	

Source : analyse statistique selon le programme SPSS. D'après le traitement statistique des données selon le programme SPSS. (*) : Degré de signification à 20%, (**) Degré de signification à 10% et (***) Degré de signification à 5%.

Le tableau ci-dessus représente le test student t, qui a pour but de faire une comparaison des caractéristiques relatives à l'implantation de l'entreprise. Les résultats indiquent que les variables FILIALE, EMPLOYE et SECT sont très significatives, et la variable LA peu significative et pour les variables de liquidité et REMB et RENT et COMPAR ne sont pas significatives. Nous avons remarqué que la majorité des variables sont plus élevées chez les entreprises qui ont une implantation en dehors du Maroc par rapport aux entreprises qui ont une implantation au Maroc. Ce qui signifie que d'une part, les entreprises qui ont une implantation en dehors du Maroc possèdent des grandes tailles et ouvertes sur l'internationale.

Cette comparaison montre que l'implantation de l'entreprise est importante pour désigner l'impact, nous avons observé que la taille de l'entreprise et le secteur d'activité influencent l'impact de l'implantation sur les capitaux propres.

2.3. La corrélation

Tableau 5 : Matrice de corrélation

	LA	Liquidité	FILIALE	EMPLOYE	ETR	REMB	RENT	SECT	COMPAR
LA	1,000								
Liquidité	- 0,185	1,000							
FILIALE	0,561**	0,243*	1,000						
EMPLOYE	0,539**	- 0,452**	0,252*	1,000					
ETR	0,439**	- 0,294**	0,189	0,386**	1,000				
REMB	-0,099	- 0,097	0,004	- 0,038	0,054	1,000			
RENT	0,068	-0,424**	-0,032	0,379**	0,318**	0,180	1,000		
SECT	0,218*	- 0,264**	- 0,139	- 0,136	- 0,161	0,014	0,094	1,000	
COMPAR	- 0,049	0,089	- 0,056	- 0,061	0,155	-0,173	0,022	- 0,070	1,000

Source : D'après le traitement statistique des données selon le programme SPSS.

(**) La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

(*) La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Ce tableau représente la matrice de corrélation des différentes variables expliquées et explicatives. Ce dernier montre que les corrélations entre les variables explicatives sont relativement faibles. De plus il nous indique qu'il existe une corrélation négative entre la comparabilité et les variables LA, FILIALE, EMPLOYE, SECT et REMB, tandis que la corrélation est positive avec la variable liquidité, ETR et RENT, ceci signifie que la plupart des variables affectent négativement la comparabilité des capitaux propres.

3. Les résultats empiriques de l'étude

3.1. Test de spécification des effets individuels de Hausman

Ce test permet de savoir si le modèle à effets aléatoires ou effets fixes par un test d'existence d'une corrélation entre les effets spécifiques et les variables explicatives du modèle.

- **Le modèle à effets fixes** : Ce modèle appelé aussi modèle de la covariance suppose que les effets ne sont pas aléatoires mais fixes. Il exclut l'hypothèse de la méthode de moindres carrés ordinaires concernant l'homogénéité.

- **Le modèle à effet aléatoire** : Appelé aussi modèle à erreur composée, il suppose que les effets sont véritablement aléatoires.

Le test de Hausman montre que le statistique $\chi^2(6) = 4,18$, ce résultat montre que le modèle de panel à effet aléatoire doit être retenu comme le modèle le plus significatif pour notre échantillon d'entreprises.

3.2.Présentation des résultats

Pour étudier la comparabilité nous estimons un modèle de données de panel à effet aléatoire. Les résultats des estimations du modèle pour toutes les variables sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Estimation du modèle

COMPAR	Coef.	Std. Err.	z	P>z
LA	-0.0152873	0.0227886	-0.67	NS
liquidité	0.0964243	0.0735378	1.31	NS
FILIALE	-0.0516829	0.0886835	-0.58	NS
EMPLOYE	-0.0128094	0.0269196	-0.48	NS
ETR	-0.0838749	0.0426599	-1.97	***
SECT	0.0448651	0.0657858	0.68	*
REMB	0.063536	0.025667	2.48	**
RENT	-0.0232128	0.0138509	-1.68	NS
_cons	1.218371	0.1972612	6.18	***

Source : D'après le traitement statistique des données selon le programme stata, (***) : Degré de signification à (1%) ;(**) : Degré de signification à (5%) ;(*) : Degré de signification à (10%) ;(Ns) : non significatif.

Nous avons testé la signification globale des coefficients de variables explicatives du modèle, le statistique $\chi^2(8) = 13.35$ montre que le modèle est significatif, Ceci montre que tous les coefficients des variables explicatives ne sont pas nuls.

3.3. Présentation des résultats idéaux

Tableau 7 : les résultats idéaux

COMPAR	Coef.	Std. Err.	z	P>z
LA	-0.0281162	0.0167693	1.68	*
liquidité	0.0761206	0.0576675	1.32	NS
ETR	0.0660314	0.0246893	2.67	***
SECT	-0.0224228	0.013641	1.64	*
REMB	-0.0820859	0.0412528	1.99	**
_cons	1.280488	0.1713566	7.47	***

Source : D'après le traitement statistique des données selon le programme stata, (***) : Degré de signification à (1%) ;(**) : Degré de signification à (5%) ;(*) : Degré de signification à (10%) ;(Ns) : non significatif.

Nous avons testé la signification des coefficients de variables explicatives du modèle, et nous avons trouvé que le meilleur résultat est dans le tableau ci-dessus, la statistique $\chi^2(5) = 12.73$ et montre que le modèle est significatif.

4. Interprétation des résultats

4.1. Interpréter les résultats globaux

D'après les résultats du tableau 6, on peut expliquer la relation entre les variables indépendantes et la variable cible comme suit :

➤ Les variables de la taille

Les résultats de la présente étude montrent que la taille de l'entreprise représentée par log de l'actif, log nombre d'employés et log nombre des filiales n'impacte pas la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation négative non significative entre les variables de la taille et la comparabilité des capitaux propres.

➤ La liquidité

L'estimation du modèle révèle que la liquidité n'affecte pas la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation positive non significative entre la liquidité et la comparabilité des capitaux propres (coefficient = 0.096).

➤ **La variable ETR**

Les résultats de l'étude montrent que la variable ETR affecte la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation négative significative à (1%) entre la variable ETR et la comparabilité des capitaux propres, (coefficient = 0.083), cela signifie que si la variable ETR augmente de 1 la comparabilité des capitaux propres baisse de 0.083, et signifie que l'implantation de l'entreprise est importante pour l'application des normes internationales.

➤ **La variable SECT**

A travers l'estimation du modèle, nous observons que la variable SECT impacte la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation positive significative à (10%) entre la variable SECT et la comparabilité des capitaux propres, (coefficient = 0.0448), cela signifie que si la variable SECT baisse de 1 la comparabilité des capitaux propres baisse de 0.0448, et signifie que le secteur de l'entreprise est important pour la décision de l'application des normes internationales ou non.

➤ **La variable REMB**

La variable REMB impacte la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation positive significative à (5%) entre la variable REMB et la comparabilité des capitaux propres, (coefficient = 0.063), cela signifie que si la variable REMB augmente de 1 la comparabilité des capitaux propres augmente de 0.063.

➤ **La variable RENT**

L'estimation du modèle montre que la variable REMB n'affecte pas la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation négative non significative entre la variable REMB et la comparabilité des capitaux propres, (coefficient = - 0.0232), cela signifie que si la variable RENT augmente de 1 la comparabilité des capitaux propres baisse de 0.0232.

4.2. Interpréter les résultats idéaux

Le modèle de panel montre que quatre facteurs influencent l'indice de comparabilité de S.J. Gray (1980), ils sont la taille est représentée par l'actif, le secteur d'activité et l'implantation de l'entreprise. La liquidité et la rentabilité n'ont pas constitué un facteur déterminant de la comparabilité des résultats obtenus selon les deux référentiels.

D'après les résultats du tableau 7 qui clarifie le meilleur résultat du modèle, il nous donne les variables qui ont l'impact la plus important, ce résultat montre que lorsque nous avons enlevé les variables FILIALE, EMPLOYE et RENT, le modèle nous donne un bon résultat, ce résultat montre au premier lieu que la variable LA est devenue significative, c'est-à-dire que la variable de l'actif est la seule variable qui possède une relation négative significative au seuil de 10 % entre la comparabilité des capitaux propres et la taille des entreprises, cela signifie que, plus la taille augmente plus l'indice de comparabilité diminue. A travers ce résultat nous confirmons notre hypothèse qui dit que les grandes entreprises adoptent des normes internationales plus que les petites entreprises, et les résultats des grandes entreprises soient plus comparables que les petites entreprises.

En deuxième lieu, nous constatons que la variable relative à l'implantation de l'entreprise (ETR) est fortement et positivement corrélée avec l'indice de comparabilité. Par conséquent, nous confirmons notre hypothèse qui dit que plus l'entité ouverte à l'international plus les résultats sont comparables et influencent les différences au niveau des capitaux propres selon les deux référentiels marocain et international. Ce résultat est identique à celui trouvé par les recherches antérieures (P. Dumontier et B. Raffounier 1998, S. El Gazzar et al. 1999, M. Glaum et D. Street 2003, A. Tarca 2004) qui montrent que l'internationalisation de l'activité de l'entreprise favorise le choix des normes internationales. Au troisième lieu nous observons qu'il y a une corrélation entre la variable du secteur d'activité et la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation négative significative à (10%), cela signifie que si la variable SECT baisse la comparabilité des capitaux propres augmente. Au quatrième lieu, nous constatons que la variable de la capacité de remboursement est corrélée avec la comparabilité des capitaux propres, il existe une relation négative significative à (5%), cela signifie que si la variable de la capacité de remboursement augmente la comparabilité des capitaux propres diminue.

CONCLUSION

A l'aide des informations comparatives des normes CGNC et les normes IAS/IFRS divulguées dans les rapports annuels d'entreprises Marocaines, cette étude analyse si la transition des normes comptables Marocaines vers les normes internationales impacte de façon significative les capitaux propres à travers un modèle. Les résultats empiriques de cette étude montrent que l'application des normes IFRS augmente la performance financière de l'entreprise lors du passage aux normes IAS/IFRS

Nous n'avons enregistré aucune différence significative entre les normes IAS/IFRS et les CGNC pour les états financiers lorsque l'étude s'appuie sur une comparaison des capitaux propres. Cette constatation montre que l'application des normes IAS/IFRS ne modifie pas significativement les valeurs des états financiers des sociétés marocaines, et l'analyse entre les valeurs des IAS/IFRS et les valeurs de CGNC montre aussi l'existence d'une forte corrélation entre les valeurs IAS/IFRS et les valeurs de CGNC.

CONCLUSION GENERALE

La mondialisation de l'économie a obligé de s'adapter en matière de normalisation comptable et financière internationale, d'où l'élaboration d'un nouveau référentiel comptable d'entreprise était devenue inévitable. Le travail que nous présentons est conçu pour approfondir la connaissance de l'application du nouveau référentiel international et son impact sur les états financiers, cette nécessité nous apparue évidente en raison d'application de ce nouveau référentiel que connaît notre région du Grand Maghreb. Dans ce contexte, nous avons choisi de nous intéresser à l'introduire à la mise en œuvre des normes IAS/IFRS, notre objectif est d'une part de contribuer à la réflexion sur les implications ou conséquences qui en résultent sur la gestion comptable et financière des entreprises, et les divergences et convergences envisagées avec le système fiscal.

L'hypothèse essentielle de notre travail est « la transition aux normes IAS/IFRS a un impact positif sur les états financiers ou non ». En effet, selon notre travail il paraît qu'il y a un changement positif. Les résultats de cette étude confirment l'influence négative de la taille des entreprises, le secteur d'activité et la capacité de remboursement sur la comparabilité des capitaux propres, en revanche, l'implantation de l'entreprise influence positivement la comparabilité des capitaux propres.

Nous avons présenté notre travail de recherche en trois chapitres. Dans le premier chapitre nous avons décrit la normalisation comptable internationale, et nous avons observé que les normes IAS/IFRS ont connu une évolution considérable. L'IASB est considéré comme un assistant peut aider les systèmes comptables dans l'amélioration de leurs normes comptable par manque d'expérience locale suffisante capable d'établir des normes nationales. L'adoption des normes IAS/IFRS n'est pas coûteuse et elles permettent d'augmenter la confiance des investisseurs étrangers.

Dans le deuxième chapitre, nous avons présenté l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers, il est développé en trois sections, la première consacrée à la présentation de l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers d'une façon générale, nous avons parlé sur les évolutions en France, en Grec, en Nouvelle-Zélande et en Egypte, la deuxième concernant l'impact des normes IAS/IFRS sur les capitaux propres où nous avons parlé sur les normes qui influencent la transition des normes nationales aux normes internationales. Le principe de la juste valeur dans les normes internationales va conduire à plus fortes variations

dans les comptes, surtout sur le résultat et les capitaux propres. En cas de circonstance favorable, les « justes valeurs » augmenteront automatiquement, ce qui en résulte une hausse du résultat et des capitaux propres. Cette hausse permettra par exemple aux banques de prêter davantage et le risque de crédit diminue, et les fonds propres augmentent.

Dans le troisième chapitre, nous avons effectué des tests pour savoir les facteurs qui définissent l'impact sur les capitaux propres lors de la transition des normes marocaines aux normes internationales. Les résultats de cette recherche jettent plus de lumière sur la relation entre certaines caractéristiques de l'entreprise et la gestion des capitaux propres. L'analyse des résultats confirme l'existence de l'application de la gestion des capitaux propres dans les sociétés marocaines cotées et sa corrélation avec la taille et l'implantation de l'entreprise. L'analyse confirme également l'hypothèse du secteur, en effet, la gestion des capitaux propres peut être expliquée lorsque nous allons étudier d'autres caractéristiques de l'entreprise.

Nous avons constaté que le référentiel comptable international est plus efficace que le référentiel comptable national lorsqu'il y a des recommandations et plus de contrôle par les autorités de régulation. Cette étude a permis d'identifier les caractéristiques du contexte marocain et de savoir si le résultat et les capitaux propres sont plus élevés en normes internationales qu'en normes marocaines. Il est donc possible d'approfondir cette étude à travers l'analyse de composantes apportées des états financiers ou calculés pour déterminer les choix comptables qui est effectué dans les sociétés cotées en matière de gestion des capitaux propres.

Table des matières

Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des annexes.....	
Sommaire.....	
Remerciements.....	
Résumé	
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE 01 : LA NORMALISATION COMPTABLE INTERNATIONALE	3
INTRODUCTION.....	4
SECTION 1 : LA PRESENTATION DES NORMES IAS/IFRS	4
1. Les normes IAS/IFRS	4
1.1. La définition des normes IAS/IFRS	4
1.2. L’historique des normes IAS/IFRS	5
1.3. Liste des normes IAS/IFRS	6
1.3.1. Liste des normes IAS/IFRS par fonction.....	6
1.3.2. Liste des normes IAS/IFRS par ordre	9
2. Les organismes des normes IAS/IFRS	12
2.1. International Accounting Standards Committee (IASC).....	12
2.2. International Accounting Standards Board (IASB)	12
3. Processus d’élaborations des normes IAS/IFRS	14
4. Cadre conceptuel de l’IASB	15
4.1. Définition du cadre conceptuel :	15
4.2. L’objet du cadre conceptuel.....	15
4.3. Structure du cadre conceptuel	16
4.4. Les utilisateurs du cadre conceptuel.....	16
SECTION 2 : PRODUCTION DE L’INFORMATION COMPTABLE.....	17
1. L’information comptable	17
2. La forme des états financiers.....	19
2.1. Les états financiers	19
2.1.1. Le Bilan	19

2.1.2.	Compte de résultats	21
2.1.3.	Variation des capitaux propres.....	21
2.1.4.	Tableau des flux de trésorerie	22
2.1.5.	L'annexe	22
2.2.	Les états financiers consolidés	22
2.2.1.	la définition	22
2.2.2.	Les conditions pour la consolidation.....	23
2.2.3.	Les techniques de consolidation des comptes.....	23
CONCLUSION		26
CHAPITRE 02 : L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ETATS FINANCIERS.....		27
INTRODUCTION.....		28
SECTION 01:L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES ETATS FINANCIERS		28
1.	La juste valeur	28
1.1.	Définition	28
1.2.	Les avantages de la juste valeur	29
1.3.	La juste valeur et la valeur comptable	29
2.	l'impact des normes IAS/IFRS sur les états financiers.....	29
2.1.	Aperçu	29
2.2.	L'évolution des états financiers lors du passage aux IAS/IFRS	30
SECTION 02 :L'IMPACT DES NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES.....		33
1.	IAS 19 (Avantages du personnel).....	33
1.1.	Définition	33
1.2.	Comptabilisation les écarts actuariels	34
1.3.	L'impact des méthodes de comptabilisation les écarts actuariels	36
2.	Comptabilisation des instruments financiers (IAS 39/IFRS 9).....	37
2.1.	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (IAS 39).....	37
2.1.1.	Définition.....	37
2.1.2.	L'impact de la norme IAS 39 sur les capitaux propres	37
2.2.	Instruments financiers-Comptabilisation et évaluation (IFRS 9)	38
2.2.1.	Définition.....	38
2.2.2.	Classification et évaluation des actifs selon la norme IFRS 9	39
2.2.3.	Impact de ces catégories sur les capitaux propres.....	39
3.	les immobilisations corporelles (IAS 16).....	40

3.1.	La définition.....	40
3.2.	Objectifs.....	40
3.3.	L'impact de la norme IAS 16 sur les capitaux propres	40
4.	Evaluation de la juste valeur (IFRS 13).....	41
4.1.	La définition.....	41
4.2.	L'impact de la norme IFRS 13 sur les capitaux propres	42
5.	Dépréciation d'actifs (IAS 36)	42
5.1.	Définition	42
5.2.	L'impact de la norme IAS 36 sur les capitaux propres	43
6.	Immobilisations incorporelles (IAS 38).....	44
6.1.	Définition	44
6.2.	L'impact de la norme IAS 38 sur les capitaux propres	44
	CONCLUSION	46
	CHAPITRE03 : ETUDE EMPIRIQUE.....	
	L'IMPACT DE LA TRANSITION DES NORMES COMPTABLES MAROCAINES AUX NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES	47
	INTRODUCTION.....	48
	SECTION 01 : PRESENTATION ET ANALYSE DESCRIPTIVES DES DONNEES	48
1.	Le contexte d'application des IFRS au Maroc.....	48
1.1.	Adoption des normes IFRS au Maroc	48
1.2.	Enjeux de l'adoption des IFRS au Maroc.....	50
1.3.	Les divergences et convergences entre les normes IFRS et marocaines.....	50
2.	Revue littérature	51
3.	Présentations de la méthodologie et analyse descriptive des données.....	52
3.1.	Méthodologie de recherche.....	52
3.2.	Echantillon	53
3.3.	La variable à expliquer	54
3.4.	Les variables explicatives	55
	SECTION 02 : PRESENTATION DU MODELE ECONOMETRIQUE	58
1.	Spécification du modèle économétrique	58
2.	Analyse descriptives des données.....	59
2.1.	Description des variables des entreprises	59
2.2.	Comparaison des caractéristiques des entreprises test student t selon l'implantation	61
2.3.	La corrélation	62

3.	Les résultats empiriques de l'étude.....	62
3.1.	Test de spécification des effets individuels de Hausman	62
3.2.	Présentation des résultats	63
3.3.	Présentation des résultats idéaux.....	64
4.	Interprétation des résultats	64
4.1.	Interpréter les résultats globaux	64
4.2.	Interpréter les résultats idéaux	65
	CONCLUSION	67
	CONCLUSION GENERALE	68
	BIBLIOGRAPHIE	
	ANNEXES	

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages

- BRUN.S, « IAS/IFR : les normes international d'information financière « 33 » édition GUALINO, paris, 2006, p 36.
- Gérard Hirigoyen, normes comptables internationales, 30 avril 2005, p16 – 44
- Bruno BACHY Michel SION Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS, 2e édition 2009.
- Méthode Daniel Antraigue Comptabilité des sociétés et des groupes - Consolidation des comptes : s - Page n° 1, 2011.
- Bruno Bachy, Michel Sion , Analyse financière des comptes consolidés Normes IFRS, 2^{eme} édition, 2009, p 48-58
- Meriadeg Mallard, docteur en droit et diplômé de Harvard.11/12/2019
- Mémoire de Omar Bengelloun, l'impact des nouvelles normes IFRS sur la qualité de l'information financière, p48
- Corinne Bessieux-Ollier, Élisabeth Walliser, La transition et le bilan de la première application en France des normes IFRS : le cas des incorporels, 2007, p17
- Ezzat, Dalia, The Impact of Voluntary Adoption of IFRS on the Earning Quality and the Cost of Capital: An Empirical Study (June 19, 2017), p 5-8
- ACCA, méthodes de comptabilisation des écarts actuariels selon l'IAS 19, 2008, p10-12
- Peter Fiechter, Reclassification of Financial Assets under IAS 39: Impact on European Banks' Financial Statements, 2011, p 49-67.
- Francesca Magli, Alberto Nobolo, Matteo Ogliari, the Effects on Financial Leverage and Performance: The IFRS 16, 2018.
- Murtala Zakari, Sani Saidu, the Impact of Accounting Treatment of Research and Development Costs: Evidence from Chemring Group Plc, 25 juillet 2017
- Costel Istrate. Impact des IAS/IFRS sur les chiffres comptables des entités Roumaines Cotées. Mesure, évaluation, notation – les comptabilités de la société du calcul, May 2014, Lille, France. Page 10.
- Elena Barbu. 40 ans de recherche en harmonisation comptable internationale. Normes et Mondialisation, May 2004, France, Page 16-18

Les articles et les revues

- The international journal of management, April, 2013
- Samira Demaria, comptabilisation des écarts actuariels, mise en perspective des pratiques françaises, la revue des Sciences de Gestion, 2010.
- PWC, Comprendre les bases d'IAFRS 9, 2018, p 10-11
- Rapport de l'EFRAG relatif à l'évaluation de l'impact d'IFRS 13.
- Nezha AGMIR, Enjeux des normes comptables internationales et transparence, 2015.
- Salma Damak-Ayadi, de l'efficacité des mesures de convergence pour préparer le passage aux IAS/IFRS en France, La Revue des Sciences de Gestion, 2009/2 - n°236, page 76.
- Soukaina Es-sayeh, Doctorante, La recherche sur les normes IFRS au Maroc: une revue de littérature, Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, juin 2019, page 43-44

Les sites web

- Site des normes IFRS
- Site de KPMG
- <https://www.iasplus.com>.
- Le site de la bourse de Casablanca.
- Le site AMMC Marocain.

ANNEXES

Annexe 1: les variables explicatives

entreprise	Année	LA	liquidité	FILIALE	EMPLOYE	REMB	RENT	ETR	SECT
1	2005	9,60330207	0,44	0,602059991	3,505149978	0,365	0,07773114	1	1
1	2006	9,62883475	0,36	0,602059991	3,531478917	0,64	0,0808025	1	1
1	2007	9,66828535	0,46	0,602059991	3,544068044	0,32	0,08797606	1	1
1	2008	9,6799452	0,38	0,602059991	3,568201724	0,42	0,08394642	1	1
1	2009	9,7077528	0,41	0,602059991	3,612783857	0,71	0,10924816	1	1
2	2005	11,1406785	0,25	0,698970004	4,176091259	0,5	0,30394232	1	3
2	2006	11,1689977	0,22	0,698970004	4,181843588	0,18	0,30577798	1	3
2	2007	11,1796967	0,32	0,698970004	4,235528447	0,74	0,27913009	1	3
2	2008	11,2441894	0,36	0,698970004	4,260071388	0,3	0,28430814	1	3
2	2009	11,2910495	0,31	0,698970004	4,267171728	0,57	0,29730566	1	3
3	2005	8,54562437	0,27	0,301029996	3,079181246	0,64	0,57751328	0	3
3	2006	8,57450815	0,21	0,301029996	3,121887985	0,69	0,56763211	0	3
3	2007	8,58268389	0,23	0,301029996	3,161966616	0,71	0,56203157	0	3
3	2008	8,57312142	0,32	0,301029996	3,214843848	0,83	0,57298208	0	3
3	2009	8,57001288	0,22	0,301029996	3,21031852	0,5	0,55015336	0	3
4	2005	10,8341583	0,37	0,77815125	3,978636948	0,57	0,32254384	1	3
4	2006	10,8545869	0,43	0,77815125	4,006551609	0,95	0,25103612	1	3
4	2007	10,919734	0,35	0,77815125	4,039453779	0,49	0,26853518	1	3
4	2008	10,870733	0,29	0,77815125	4,051654084	0,94	0,27583512	1	3
4	2009	10,8841696	0,21	0,77815125	4,058881339	0,17	0,13532983	1	3
5	2005	10,4753546	0,48	0,903089987	3,846398973	0,65	0,28823873	0	3
5	2006	10,4949091	0,51	0,903089987	3,876275589	0,64	0,31882536	0	3
5	2007	10,5496929	0,46	0,903089987	3,935557645	0,24	0,295547	0	3
5	2008	10,574821	0,45	0,903089987	3,969462508	0,26	0,33908065	0	3
5	2009	10,5968879	0,48	0,903089987	3,984707294	0,29	0,3223244	0	3
6	2005	9,23690444	0,44	0,477121255	3,380211242	0,78	0,08454708	0	2
6	2006	9,2589859	0,46	0,477121255	3,416640507	0,52	0,08452076	0	2
6	2007	9,29562546	0,41	0,477121255	3,455453969	0,19	0,09324044	0	2
6	2008	9,32749131	0,47	0,477121255	3,491361694	0,5	0,09404935	0	2
6	2009	9,37195204	0,45	0,477121255	3,484299839	0,02	0,10819094	0	2
7	2005	9,41768028	0,4	0,77815125	2,978636948	0,44	0,05077765	0	3
7	2006	9,43864646	0,42	0,77815125	3,022840611	0,64	0,04551306	0	3
7	2007	9,45857186	0,39	0,77815125	3,051538391	0,91	0,04251196	0	3
7	2008	9,45724424	0,43	0,77815125	3,089905111	0,25	0,08244626	0	3
7	2009	9,46427291	0,4	0,77815125	3,103803721	0,76	0,08357696	0	3
8	2005	9,34508869	0,55	0,698970004	2,719331287	0,56	0,03191257	1	2
8	2006	9,36441147	0,54	0,698970004	2,815577748	0,65	0,01901844	1	2
8	2007	9,46970636	0,51	0,698970004	2,878521796	0,14	0,03501803	1	2
8	2008	9,49144784	0,53	0,698970004	2,908485019	0,96	0,03520586	1	2
8	2009	9,42901835	0,52	0,698970004	2,935003151	0,23	0,06966808	1	2
9	2005	9,02385173	0,82	0,602059991	3,079181246	0,65	0,09637829	0	2
9	2006	9,14598724	0,79	0,602059991	3,113943352	0,56	0,12269507	0	2

9	2007	9,16650533	0,83	0,602059991	3,146128036	0,23	0,14972175	0	2
9	2008	9,3513429	0,8	0,602059991	3,176091259	0,07	0,1310159	0	2
9	2009	9,29570966	0,76	0,602059991	3,176091259	0,77	0,17421061	0	2
10	2005	9,30075983	0,6	0,477121255	3,053078443	0,58	0,28285664	1	2
10	2006	9,34049284	0,59	0,477121255	3,079181246	0,67	0,2864208	1	2
10	2007	9,37026766	0,63	0,477121255	3,096910013	0,18	0,17337376	1	2
10	2008	9,35134756	0,61	0,477121255	3,113943352	0,7	0,27591187	1	2
10	2009	9,29789892	0,64	0,477121255	3,120573931	0,64	0,29295979	1	2
11	2005	8,70675673	0,68	0,602059991	3,462397998	0,24	0,0904872	0	2
11	2006	8,74000469	0,65	0,602059991	3,477121255	0,35	0,13189475	0	2
11	2007	8,85401816	0,62	0,602059991	3,491361694	0,68	0,13268545	0	2
11	2008	8,87266874	0,69	0,602059991	3,505149978	0,85	0,12090167	0	2
11	2009	8,90333849	0,64	0,602059991	3,51851394	0,03	0,11319525	0	2
12	2005	9,01091989	0,83	0,84509804	2,653212514	0,73	0,03883019	0	2
12	2006	9,12006867	0,86	0,84509804	2,672097858	0,82	0,02531163	0	2
12	2007	9,15632319	0,81	0,84509804	2,69019608	0,86	0,03533899	0	2
12	2008	9,12269373	0,84	0,84509804	2,716003344	0,84	0,03722754	0	2
12	2009	9,1343514	0,82	0,84509804	2,73239376	0,17	0,03374825	0	2
13	2005	9,43556498	0,75	0,698970004	2,653212514	0,74	0,39285371	1	3
13	2006	9,53925916	0,72	0,698970004	2,662757832	0,57	0,38559106	1	3
13	2007	10,0194194	0,76	0,698970004	2,672097858	0,78	0,27263894	1	3
13	2008	10,1570473	0,71	0,698970004	2,681241237	0,07	0,13147995	1	3
13	2009	10,200693	0,75	0,698970004	2,69019608	0,17	0,19531654	1	3
14	2005	8,73018166	0,7	0,602059991	2,69019608	0,6	0,15792619	0	2
14	2006	8,81128552	0,69	0,602059991	2,694605199	0,34	0,14346653	0	2
14	2007	8,89627644	0,73	0,602059991	2,698970004	0,63	0,13889417	0	2
14	2008	8,97964411	0,72	0,602059991	2,707570176	0,57	0,12748547	0	2
14	2009	8,91989578	0,74	0,602059991	2,716003344	0,14	0,12739648	0	2
15	2006	9,0969529	0,33	0,301029996	2,62324929	0,38	0,02765787	0	3
15	2007	9,37129994	0,35	0,301029996	2,62324929	0,78	0,04466477	0	3
15	2008	9,3885536	0,36	0,301029996	2,62324929	0,63	-0,01784654	0	3
15	2009	9,43574153	0,34	0,301029996	2,62324929	0,25	-0,1389445	0	3
16	2005	8,5625844	0,52	0,477121255	3,113943352	0,52	0,03807678	0	2
16	2006	8,54627761	0,51	0,477121255	3,130333768	0,21	0,04143232	0	2
16	2007	8,5871014	0,54	0,477121255	3,146128036	0,93	0,06475849	0	2
16	2008	8,61124125	0,53	0,477121255	3,161368002	0,97	0,06846709	0	2
16	2009	8,59415513	0,57	0,477121255	3,176091259	0,07	0,08034938	0	2
17	2005	10,0985364	0,82	0,84509804	2,954242509	0,31	0,0280459	0	1
17	2006	10,1220806	0,83	0,84509804	2,963787827	0,2	0,0147446	0	1
17	2007	10,3041751	0,84	0,84509804	2,986771734	0,43	0,00466649	0	1
17	2008	10,3340306	0,87	0,84509804	3,021189299	0,81	-0,03328404	0	1
17	2009	10,4225674	0,83	0,84509804	3,041392685	0,46	-0,00522689	0	1
18	2005	9,30482751	0,182	0,77815125	3,69019608	0,87	1,22027461	1	1
18	2006	9,29566877	0,19	0,77815125	3,698970004	0,44	0,25617828	1	1
18	2007	9,30849157	0,23	0,77815125	3,711807229	0,69	0,29420952	1	1

18	2008	9,36482835	0,22	0,77815125	3,710117365	0,6	0,85202797	1	1
18	2009	9,38427511	0,24	0,77815125	3,715167358	0,94	0,06199469	1	1
19	2005	9,61100551	0,55	0,602059991	3,505149978	0,14	0,12399886	0	2
19	2006	9,66508334	0,51	0,602059991	3,521138084	0,61	0,12039747	0	2
19	2007	9,70716512	0,58	0,602059991	3,5289167	0,59	0,06828852	0	2
19	2008	9,66538333	0,54	0,602059991	3,534026106	0,38	0,1120199	0	2
19	2009	9,54098551	0,55	0,602059991	3,540329475	0,8	0,05948385	0	2
20	2005	9,71518531	0,53	0,698970004	4,546666025	0,4	0,26014979	1	1
20	2006	9,763918	0,54	0,698970004	4,612783857	0,1	0,25239397	1	1
20	2007	9,76770232	0,57	0,698970004	4,618048097	0,71	0,3342046	1	1
20	2008	9,77387687	0,56	0,698970004	4,624282096	0,62	0,42354387	1	1
20	2009	9,79617631	0,57	0,698970004	4,631443769	0,64	0,40888522	1	1

Annexe 2 : Test de Hausman

	—— Coefficients ——			
	(b) fixe	(B) random	(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
LA	-.0258261	-.0152873	-.0105388	.1269343
liquidité	.3276044	.0964243	.2311801	.3707182
EMPLOYE	-.108906	-.0128094	-.0960966	.3380596
REMB	-.1037987	-.0838749	-.0199238	.0200672
RENT	-.0214489	.0448651	-.066314	.0856618
SECT	-.0088232	-.0232128	.0143896	.0077362

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\begin{aligned} \text{chi2}(6) &= (b-B)' [(V_b-V_B)^{-1}] (b-B) \\ &= 4.18 \\ \text{Prob}>\text{chi2} &= 0.6526 \end{aligned}$$

Annexe 3 : les tests d'estimation du modèle

Test 01 :

```

Random-effects GLS regression              Number of obs   =          99
Group variable: entreprise                Number of groups =          20

R-sq:                                     Obs per group:
  within = 0.0528                          min =           4
  between = 0.4616                         avg =           5.0
  overall = 0.1292                         max =           5

corr(u_i, X) = 0 (assumed)                 Wald chi2(8)    =          13.35
                                              Prob > chi2     =          0.1002
    
```

COMPACP	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
LA	-.0152873	.0227886	-0.67	0.502	-.0599521	.0293774
liquidité	.0964243	.0735378	1.31	0.190	-.0477071	.2405558
FILIALE	-.0516829	.0886835	-0.58	0.560	-.2254994	.1221336
EMPLOYE	-.0128094	.0269196	-0.48	0.634	-.0655709	.039952
REMB	-.0838749	.0426599	-1.97	0.049	-.1674868	-.0002629
RENT	.0448651	.0657858	0.68	0.495	-.0840728	.1738029
ETR	.063536	.025667	2.48	0.013	.0132297	.1138423
SECT	-.0232128	.0138509	-1.68	0.094	-.0503601	.0039345
_cons	1.218371	.1972612	6.18	0.000	.831746	1.604996
sigma_u	0					
sigma_e	.10773808					
rho	0	(fraction of variance due to u_i)				

Test 02 :

```

Random-effects GLS regression              Number of obs   =          99
Group variable: entreprise                Number of groups =          20

R-sq:                                     Obs per group:
  within = 0.0559                          min =           4
  between = 0.4008                         avg =           5.0
  overall = 0.1204                         max =           5

corr(u_i, X) = 0 (assumed)                 Wald chi2(5)    =          12.73
                                              Prob > chi2     =          0.0260
    
```

COMPACP	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
LA	-.0281162	.0167693	-1.68	0.094	-.0609834	.004751
liquidité	.0761206	.0576675	1.32	0.187	-.0369056	.1891468
REMB	-.0820859	.0412528	-1.99	0.047	-.1629398	-.001232
ETR	.0660314	.0246893	2.67	0.007	.0176414	.1144214
SECT	-.0224228	.013641	-1.64	0.100	-.0491587	.004313
_cons	1.280488	.1713566	7.47	0.000	.9446351	1.616341
sigma_u	0					
sigma_e	.10640287					
rho	0	(fraction of variance due to u_i)				